

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOU D MAMMARI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences
Économiques

Option : Monnaie- Finance-Banque

THEME :

**Financement d'un crédit agricole par une
banque publique : Cas de la BADR, agence
580 Tizi-Ouzou**

Réalisé par :

CHERFI Fairouz
YAHY Amel

Dirigé par :

M^{me} : LARBES Melha

Devant le jury composé de :

Président : M^{elle} ZORDANI Safia
Rapporteur : M^{me} LARBES Melha
Examineur : M^{elle} LOUGARRE Roza

Promotion : 2014/2015

Remercîments

**Nous remercions notre promotrice m^{me}
LARBES Melha pour sa patience et ses
encouragements ;**

**NOUS remercions également les membres
de jury, pour l'honneur qu'ils nous font en
acceptant de juger ce travail et de
participer à la soutenance ;**

**A tout le personnel de l'agence BADR Tizi-
Ouzou« 580» qui nous a encadré et soutenu
durant notre stage pratique.**

**A toutes les personnes qui ont contribué, de
près ou de loin, à l'élaboration de ce
mémoire.**

Dédicaces

Ce modeste travail est dédié :

A ma mère et mon père, symboles d'amour et de courage, sans qui Je ne serai pas ce que je suis ;

A ma sœur Kenza et à mon frère Idir à qui je souhaite une très grande réussite dans leurs études ;

A mon petit frère Mouhamed que j'aime tant, que dieu nous le garde ;

A tous les membres de la famille grands et petits ;

A mes très chers grands parents

A mes amis ;

A ceux qui m'ont encouragée, soutenue et aimée

Je dis « merci ».

AMEL

Dédicaces

**Je dédie ce modeste travail à ma très chère
maman, pour ses sacrifices, son amour et sa
présence permanente à mes cotés ;**

**Je rends hommage et profond amour à mon
cher papa, que dieu les bénisse et les garde pour
moi ;**

A la mémoire de ma cousine ouiza ;

A tous ceux qui me sont chers.

fairouz

Sommaire

Introduction Général	6
Chapitre I : Aspects théoriques sur l'agriculture et le financement du secteur agricole	9
Section 01:Le secteur agricole	10
Section 02 : Le financement du secteur agricole.....	22
Chapitre II : le secteur agricole en Algérie	31
Section 01 : Évolution historique et place de l'agriculture dans l'économie algérienne	32
Section 02 : Le crédit agricole et son évolution	40
Chapitre III : Fonctionnement de financement de l'agriculture algérienne	49
Section 01 : Le financement de l'agriculture dans la période de l'économie de marché.....	50
Section 02 : Les crédits accordés au profit de l'agriculture	62
Chapitre VI : Étude d'un crédit ETTAHADI au niveau de l'agence BADR « 580 »TIZI OUZOU	69
Section 01 : Présentation de la Banque de l'agriculture et du développement agricole (BADR)	70
Section 02 : Étude d'un crédit spécifique « ETTAHADI »	79
Conclusion Générale	97

Introduction Générale

Depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, l'agriculture algérienne a subi de nombreuses évolutions qui visaient à changer progressivement la situation économique et sociale existante de l'espace rural algérien, qui est un espace qui recèle beaucoup de potentialités agricoles, restés longtemps marginalisées suite à de nombreuses crises économiques et sociales.

Le secteur de l'agriculture a traversé de nombreuses étapes, dans les années 1960, ces transformations ont été marquées par l'autogestion et une reconversion de l'appareil productif, la décennie 1970 a été celle de la réforme agraire, la décennie 1980 a été celle des transitions vers l'économie de marché, la création des exploitations agricoles individuelles (EAI) et les exploitations communes (EAC). Les années 1990 ont été marquées par l'encouragement de l'agriculture privée, la libéralisation du système économique et le retrait de l'Etat dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

A partir de l'année 2000 c'est le lancement du plan national de développement agricole PNDA, et en 2007 c'est le lancement de l'année pilote du PPDRI, Programme de Proximité pour le Développement Rural Intégré.

Toutes ces nombreuses réformes devaient toucher les causes de la faiblesse de la production et du sous développement du monde rural, qui n'est en réalité que la mise en place d'accroissement de la production agricole et de la valorisation économique de toutes les activités permettant le dégagement de ressources pour les populations locales.

Tout cela à pour effet de réaliser un développement durable et harmonieux qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures.

L'agriculture est l'un des secteurs les plus touchés par les menaces du changement climatique de nature calamiteuse de différentes échelles, ainsi que par les maladies et les dégâts causés par les animaux prédateurs qui provoquent la chute de la production agricole. Avec les caractéristiques d'un climat méditerranéen très instable qui couvre le Nord, tandis qu'un climat désertique qui règne sur le Sud, chaque année de nombreuses régions de notre pays sont soumises à des catastrophes atmosphériques assez distinctives forts nuisibles pour le développement du secteur agricole.

En plus de ces difficultés, la vaste étendue territoriale de notre pays fait en sorte que ces malheurs varient énormément d'une région à une autre, voir d'un écosystème à un autre.

La gestion de ces risques agricoles de nature catastrophique est confiée à l'échelle nationale à la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA), et à l'échelle de wilaya à la Caisse Régionale de Mutualité Agricole (CRMA).

En septembre 2000, l'arrivée du Plan National de Développement Agricole (PNDA) et la mise en place des organes de gestion ont permis d'engager les opérations de crédit, c'est ainsi que des crédits bancaires ont été accordés en priorité aux agriculteurs qui s'inscrivent dans les programmes de Développement du Ministère de l'Agriculture et du Développement Agricole.

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) a eu pour objectif, d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole. Elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors dans un contexte d'économie planifiée où chaque banque publique avait son champ d'intervention.

Notre travail consiste à rendre en compte de la situation réelle du financement du secteur agricole. Nous nous sommes posé alors la problématique suivante : Comment le secteur agricole peut se financer et comment se présente-il au niveau de l'agence BADR 580? Pour répondre à cette dernière nous avons formulé les questions suivantes : le secteur agricole est t-il spécifique par rapport aux autres secteurs ? Quels sont les crédits accordés par la BADR ? Le crédit ETTAHADI est-il spécifique par rapport aux autres crédits ? Quels sont ses avantages ? Et quel est son objectif ?

L'axe de notre recherche s'articulera sur cet ensemble de questions auxquelles nous tenterons d'apporter quelques éléments de réponses. Pour ce faire, nous avons subdivisé notre travail en quatre chapitres :

Dans le premier chapitre, nous essayerons de présenter le secteur agricole d'une manière générale ; ensuite, nous allons, aborder dans le chapitre II, l'évolution historique et la place de l'agriculture dans l'économie algérienne ainsi que le crédit agricole et son

évolution. L'analyse de ces concepts nous permettra, en effet, de mieux comprendre l'importance de ce secteur dans l'économie des nations.

Dans le cadre du chapitre III, il s'agira de passer la problématique du financement de l'agriculture algérienne, à la fin de ce travail, nous focaliserons notre intérêt en nous fondant sur une étude expérimentale à partir de l'étude d'un cas pratique de financement d'une activité agricole par la Banque Agricole et du Développement Rurale.

Chapitre I

**Aspects théoriques sur
l'agriculture et le financement
du secteur agricole**

Conclusion du chapitre I

A travers ce premier chapitre, nous avons pu approcher le secteur agricole, à une échelle mondiale afin d'en cerner certains aspects. La comparaison entre l'état du secteur agricole dans les pays développés, en développement et sous développés, fait ressortir le grand retard qu'accusent les pays du Sud en matière de productivité et de développement agricole.

L'agriculture à une place importante dans l'économie d'un pays, elle permet de nourrir la population d'entretenir la force de travail, de fournir des débouchés à l'industrie agro alimentaire, Ainsi elle est une activité vitale qui peut contribuer pour sortir du sous développement et assure une croissance stable et durable.

Dans le deuxième chapitre, nous allons voir l'évolution historique de l'agriculture algérienne.

Chapitre II
Le secteur agricole en
Algérie

Introduction du chapitre II

Pour comprendre la situation actuelle du secteur agricole algérien, il faudrait retracer son évolution, à travers l'histoire, car de nombreuses mutations sont survenues sur l'agriculture algérienne. En effet, elle est caractérisée par trois périodes : **Période coloniale** et la **période de l'économie centralisée** et en dernier **la période de transition vers l'économie de marché**.

L'agriculteur doit recourir au crédit pour acquérir des moyens de production, les perfectionner, les réparer, voire pour moderniser son mode d'exploitation. L'utilité du recours au crédit n'a pas échappé à l'ex-puissance coloniale qui avait mis en place un système spécialement favorable aux colons et qui ne différait en rien du système en vigueur dans l'ex-métropole.

Dans ce chapitre nous allons présenter le secteur agricole algérien de la période coloniale jusqu'à nos jours, le crédit agricole et son évolution.

Section I : Évolution historique et place de l'agriculture dans l'économie algérienne

Le secteur agricole en Algérie est passé par plusieurs phases ; suivant l'évolution du pays, les différentes situations politique, économique et sociale qu'elle a connues à travers son histoire. De ce fait, le secteur a connu des transformations majeures passant par plusieurs étapes historiques de la période coloniale à nos jours. Pour pouvoir rendre compte du financement apporté au secteur agricole en Algérie, il est nécessaire, pour nous, de procéder à une description des caractéristiques propres à l'agriculture algérienne et de situer ce secteur dans l'économie afin de déterminer la productivité et la performance de ce secteur, ainsi mettre en lumière l'apport financier qui soutient l'activité de ce dernier.

1-1 Évolution historique de l'agriculture Algérienne

Le secteur agricole en Algérie a connu au cours de son histoire des destructions et des restrictions continuelles.

1-1-1 L'agriculture algérienne durant la période coloniale

L'histoire de la période coloniale a été celle de la formation du sous développement en Algérie, phénomène dialectique substantiel à l'expansion du capitalisme dans le pays.

En effet, l'Algérie précoloniale s'analyse essentiellement comme une formation sociale précapitaliste où le monde de production dominant semble être de type « tributaire » plus ou moins évolués. Des communautés plus ou moins vastes ont la propriété de la terre, moyen de la production essentiel, laquelle est attribuée de manière plus ou moins égalitaire entre des familles restreintes et/ou élargies. Ces communautés paysannes dominées par une classe dirigeante monopolisant les fonctions d'organisation politique de la société et percevant un tribut sur les communautés.

A la fin de la période coloniale, on a abouti à une agriculture extravertie, extensive, fortement mécanisée, liée par des apports de domination à une agriculture confinée dans des zones naturellement difficiles, surpeuplée, peu pénétrée par le progrès technique, paupérisée. On peut distinguer trois grandes périodes caractérisées chacune par un certain état de l'agriculture.

La période allant de 1830 à 1880 est celle de la dominance du blé et maintien de la jachère traditionnelle. Sur le plan des rapports de production il y a un certain développement

du « capitalisme formel ». La période allant de 1880 à 1930 est celle de l'extension de la vigne avec maintien du blé cultivé selon les méthodes de dry-farming. C'est une période d'essor du capitalisme agraire pendant laquelle on assiste à la concentration de la propriété foncière. La période 1930-1963 est une période de développement de l'irrigation, des cultures maraichères et fruitières. Elle se caractérise également par une mécanisation poussée, jointe à une très forte croissance démographique et à un renforcement de la concentration foncière.

1-1-2 le secteur agricole de 1926 à la veille de l'indépendance¹

Au cours de cette période, le législateur foncier colonial, prend conscience que l'essentiel des terres fertiles étaient entre les mains des colons, tentera une codification des textes intervenus. Les textes qui seront adaptés même lorsqu'ils visent à rentabiliser les structures des exploitations dans le secteur traditionnel où les documents les plus officiels, reconnaissent que le fellah ne dispose plus que de lopin de terre, dont les dimensions insuffisantes ne peuvent lui assurer le minimum vital, servaient en dernier ressort la colonisation européenne qui les utilisait pour accaparer les terres des rares propriétaires autochtones encore implantés dans les zones fertiles.

En effet, sur les quelques sept millions d'hectares de superficie agricole utile que peut compter l'Algérie dans l'étape historique du milieu du vingtième siècle, avec un niveau de production et l'utilisation des techniques et autres conditions d'exploitation qui peuvent et doivent être remis en cause dans l'avenir grâce à l'introduction de nouvelles techniques et de nouveaux procédés de mise en valeur et d'irrigation y compris dans les zones désertiques et sahariennes, la colonisation avec un peu moins de 40% des terres -**quelques deux millions six cent mille hectares**- s'accaparait, en réalité de l'essentiel du patrimoine foncier en considération des critères de situation géographique et topographique, de fertilité et de rentabilités.

A la veille de l'indépendance, la réforme agraire adoptée dans le cadre du « **plan de Constantine** » 1959-1963 n'a pas connu l'exécution.

Ses objectifs étaient par ailleurs limités puisqu'ils portaient sur un maximum de 250000 hectares à distribuer par la caisse d'accession à la propriété et, à l'Exploitation Rural

¹Djilali BENAMRANE : « agriculture et développement en Algérie », Société National d'édition et de diffusion, Alger, 1980, P. 56.

aux fellahs dépourvus de terre, ou propriétaires d'exploitation trop exigües pour assurer, avec un minimum de décence, la vie de leur famille.

Parallèlement à cette « **Réforme Agraire** » était institué un nouveau régime foncier dans trois périmètres dits « **modernisation foncière** » et entreprises des études pour un quatrième :

- Périmètre de malakoff, wilaya d'ELASNAM 11500ha.
- Périmètre de 20000 hectares, se situerait également dans la wilaya d'Annaba ou Bounamoussa avec la constitution d'un barrage sur les lieux portant le même nom.

1-1-3 Le secteur agricole de l'indépendance à nos jours

Depuis l'indépendance, le secteur agricole a fait l'objet de multiples réformes, qui visaient à développer un secteur agricole moderne et à garantir l'autosuffisance alimentaire.

Nous pouvons distinguer trois périodes qui ont caractérisé l'évolution de ce secteur :

La première période de 1962 à 1990, la seconde période de 1990 à 2000, et la troisième période depuis 2000.

1-1-3-1 Le secteur agricole de 1962 à 1990

L'objectif principal assigné au secteur agricole, depuis l'indépendance, est d'assurer à l'Algérie l'autosuffisance alimentaire ; mais aussi pour atteindre d'autres objectifs secondaires tels que² :

- La fixation de la population rurale dans les campagnes afin de limiter l'exode vers les villes.
- Nourrir les populations des villes et des campagnes au coût le plus bas possible.
- Jouer un rôle complémentaire au développement de l'industrie. Pour ce faire, l'État a mis en place quatre réformes agraires de 1962 jusqu'à 2000.

-**La première réforme** (L'autogestion) est née en 1962, son objectif est la nationalisation des anciennes terres coloniales.

-**La deuxième réforme** correspond à la révolution agraire 1971, qui est un prolongement de l'autogestion. Elle peut être résumée par le mot d'ordre « la terre à ceux qui la travaillent ».

² Houcine TOULAIT : « L'agriculture algérienne, les causes de l'échec », Editions Offices des publications universitaires, Alger, 1988, p. 7.

-**La troisième réforme agraire** est la restructuration du secteur agricole en 1981, qui a connu le début des orientations libérales.

Suite à la chute des prix des hydrocarbures en 1986, l'État a mis en place la nouvelle réforme qui est la réorganisation du secteur.

Les objectifs de la révolution agraire peuvent être tirés de la charte de Réforme Agraire et de discours du président H.BOUMEDIENE³ du 14 novembre 1972 selon « **la révolution agraire assume l'ensemble des objectifs assignés développement de l'agriculture** »

« La révolution agraire se doit, dans le cadre de développement de l'agriculture, non seulement d'améliorer le niveau de vie des masses rurales mais encore de transformer les conditions de vie dans les campagnes et d'assurer la promotion sociale et culturelle des masses rurales ».

« la RA doit réserver les revenus de l'agriculture à l'amélioration des conditions de vie des masses paysannes et au progrès de l'agriculture à assurer l'avenir des petits paysans en les protégeant contre la spéculation et en leur permettant de s'organiser pour accéder aux techniques modernes »

« Ce citoyen algérien qui a vécu des siècles durant, isolé dans la montagne et sur une terre aride, ne comprend certainement pas ce qui se passe autour de lui, c'est cet homme que nous voulons transformer ».

La révolution agraire consiste à réorganiser les structures foncières et l'environnement de l'agriculture par une nouvelle allocation de ressources.

1-1-3-2 La seconde période : de 1990 à 2000

Durant cette décennie il y a eu un certain désengagement de l'État vis-à-vis du secteur agricole, et cette période n'aura connu aucune grande réforme agraire, hormis quelques lois portant sur la propriété foncière.

La situation économique de l'Algérie à cette époque-là était très difficile. L'État a même dû faire appel à l'aide du FMI, qui lui a alors imposé la mise en place d'un plan de rigueur. Un autre grand problème est apparu dès le début des années 1990, qui est celui de

³ Extraits du discours du président H.BOUMEDIENE 1972, tirés de l'ouvrage, M.T.NADIR : « l'agriculture dans la planification en Algérie ».

l'insécurité, qui a poussé un grand nombre de paysans à abandonner leurs terres qui se situaient dans les régions durement touchées.

Cette situation très difficile que traversait l'Algérie durant cette période a considérablement contribué à freiner le développement économique en général et celui de l'agriculture particulièrement.

1-1-3-3 La troisième période : depuis 2000 à nos jours

Dès le début des années 2000, la situation tant économique que sécuritaire du pays s'est nettement améliorée et ce grâce à l'envolée des prix des hydrocarbures. Et à partir de cette date, le gouvernement a commencé à mettre en place des plans et des politiques visant à promouvoir le secteur agricole.

En effet, en septembre 2000, le plan national de développement agricole a été lancé avec l'objectif de relancer et de moderniser le secteur agricole en Algérie, ainsi que d'assurer la sécurité alimentaire.

La mise en œuvre du PNDA a nécessité la création de plusieurs fonds publics pour son financement dont le FNRDA. Selon un bilan rendu public en 2006, les mesures prises dans le cadre du PNDA auraient permis la création d'un million d'emplois.

En février 2008, le gouvernement a annoncé l'effacement des dettes d'un grand nombre d'agriculteurs. Cette mesure visait à aider les agriculteurs qui n'arrivaient plus à rentabiliser leur activité à cause de leurs dettes, et éviter ainsi que ces derniers ne désintéressent de ce secteur.

De nombreuses mesures ont été prises aussi pour le développement de l'agriculture saharienne avec par exemple le plan de désaliénation dans plusieurs wilayas du sud pour un montant d'un milliard de dollars⁴. Ces différentes mesures ont permis l'amélioration de la production agricole notamment celle des céréales, ce qui aura permis d'exporter de l'orge en 2010 pour la première fois depuis 1967.

Après avoir traité l'évolution du secteur agricole à travers l'histoire de l'Algérie, nous nous intéresserons aux caractéristiques propres de ce secteur pour mieux cerner ses particularités et ses besoins en matière de fonds et de structures financières indispensables à son développement et ainsi déterminer la place qu'il occupe au sein de l'économie algérienne.

⁴Article du Jeune Afriue, ALAIN FAUJAS : « une politique qui porte ses fruit », du 27 /07/2010

1-2 Évaluation des disponibilités et des performances agricoles en Algérie

L'Algérie possède une superficie de 2381 741 km. Cet espace étendu comprend trois régions principales : **La première** étant la région saharienne aride qui couvre 80% de la surface du pays. On y pratique l'élevage et une agriculture irriguée localisée dans les grandes oasis du sud du pays. **La seconde** région est celle des steppes semi- aride du nord saharien, de l'Atlas saharien et de la moitié sud des hauts plateaux. Elle couvre 10% du territoire. On y pratique une agriculture à faible rendement. **La troisième** région concerne le nord et les 10% restant. Elle est occupée par des chaînes montagneuses, mais aussi par des plaines et Vallées arrosées et fertiles.

La superficie agricole utile et productive ne constitue que 3%⁵ de la surface globale. Cependant, 17% de la surface totale est exploitée par ce secteur, soit un ratio de 0.23ha/habitant alors qu'il faudrait 0.60 ha/habitant pour nourrir l'ensemble de la population⁶

L'agriculture en Algérie rencontre des obstacles naturels conséquents, comme le manque d'eau (on estime que seul 7% des terres sont correctement irriguées) du à l'irrégularité des pluies et aux phénomènes thermiques tel que : les fortes chaleurs en été. A cela s'ajoutent, des phénomènes tels que : l'érosion des sols et la désertification.

Ainsi en fonction des conditions climatiques, la production agricole peut varier de 10 à 60 millions de quintaux⁷.

Elle rencontre également des difficultés d'ordre économique et humain. En effet, le manque de moyen financiers et l'explosion démographique constituent des obstacles majeurs au développement du secteur. En plus de la diminution de la superficie agricole au profit de l'urbanisation et de l'exode rural, ainsi que l'utilisation de techniques traditionnelles de production.

Les importations élevées de certains produits tels que **le blé, le sucre, l'huile, le lait et dérivés**. La faible exportation des produits alimentaires ainsi la faiblesse de la production agricole durant les dix dernières années entraîne donc une dépendance alimentaire accrue vis-à-vis de l'étranger. Elle engendre des tensions inflationnistes et un mécontentement grandissant des travailleurs face à l'augmentation continue des prix, qui a engendré une quasi stagnation des revenus des producteurs agricoles.

⁵ Chabha BOUZAR : « le système financiers et le financement de l'agriculture en Algérie », thèse de doctorat, université de toulouse, France, 1996, p.189.

⁶ F.MEDJAK : « Article El watan economie », du 22/11/2010.consulter le 21/02/2015

⁷ O.BESSAOUD, in : « El WATAN Économie », du 22/11/2010.consulter le 21/02/2015

Cette situation alimentaire décrite signifie non seulement l'absence d'une sécurité alimentaire pour la société algérienne dans la mesure où elle devient de plus en plus dépendante de l'extérieur pour la satisfaction des besoins de base de la population.

La hausse des prix des produits agricoles est un des lieux de tension inflationniste dans l'économie, favorisant l'accumulation d'un capital dans le commerce à la synthèse de la production matérielle. Quant à la faible croissance de la production agricole, celle-ci prive l'industrie d'un approvisionnement suffisant en matière première. Elle conduit à la sous utilisation des capacités de production existants et à l'aggravation de la situation des la balance des paiements. Ces contraintes mettent en péril le secteur agricole en Algérie.

En dépit de ces faiblesses, **l'agriculture algérienne présente des forces développées** dans la partie précédentes. Ces forces se symbolisent par :

- Les fonctions assignées à l'agriculture (nourrir les villes au cout le plus bas possible ; l'entretien de la force de travail ; fournir un surplus investissable; fournir des matières premières nécessaires à l'industrie), ces fonctions ont un impact socio économique important.
- Le PNDA et ses impacts sur le plan économique et social.
- L'ANSEJ et ses faveurs à l'emploi de jeune surtout dans le secteur agricole.

La production agricole est très variée. Elle est constituée : de céréales, de légumes secs, des fruits et légumes comme la pomme de terre, d'agrumes et de raisins, de viandes (rouge et blanche), d'œufs et de lait en plus de la pêche.

1-3 La place de l'agriculture dans l'économie algérienne

Le secteur agricole a été longtemps délaissé au profit du secteur industriel. Depuis l'année 2000, marquée par la mise en place du **Plan National de Développement Agricole (PNDA)**, l'agriculture revient au centre des préoccupations des pouvoirs publics.

Elle est une activité importante pour l'emploi puisqu'elle occupe une part conséquente de la population qui est de 20,7% de la population active. Cependant, sa condition dans la formation du P.I.B ne constitue que 8% en 2009, ce qui démontre son faible rendement économique.

La croissance du secteur agricole est irrégulière. Suivantes : ainsi elle est passée de 4,6% de 1980-1990 à 1,3% entre 1990 et 1995 et de 4,38 entre 2003-2006. Cela est dû aux conditions climatiques irrégulières.

En matière de commerce extérieur, la balance commerciale agricole est très largement déficitaire puisque l'Algérie exporte peu (moins de 5% de ses exportations globales) contre une importation massive d'une grande partie des produits agricoles de base comme les céréales, les légumes secs et les produits laitiers. En effets, nous importons près de 70% de nos calories.

Ce déficit récurrent constitue un gouffre important qui met en péril l'économie du pays. Les zones rurales ont connu ces dernières années de mauvaises conditions économiques et une insécurité grandissante qui a provoqué une forte baisse de la population rurale qui est passée de 50% de la population totale en 1987, à 30% en 2010⁸. Cette situation a entraîné une baisse considérable de la main d'œuvre agricole.

Les zones rurales connaissent également des conditions incertaines, où les indices de développement sont en forte baisse, un taux d'analphabétisation très élevé, une crise de logement, ainsi que le manque de structures sanitaires. Ces difficultés rencontrées dans le milieu rural ne font qu'aggraver l'état du secteur agricole qui se doit d'être moderne pour pouvoir satisfaire la demande nationale.

Malgré les nombreux efforts fournis par les pouvoirs publics pour le développement agricole à travers le PNDA lancé en 2000 (où l'État a investi 250 milliards de dinars durant les 10 dernières années⁹) et les autres soutiens aux agricultures, le secteur agricole connaît des difficultés majeures en matière d'investissement, d'emplois et de progrès techniques.

Après avoir pris connaissance des différentes transformations par lesquelles est passé le secteur agricole pour aboutir à son état actuel à savoir celui d'un secteur qui aspire à devenir moderne, productif et compétitif, nous allons aborder le crédit agricole et son évolution historique.

⁸ Journal officiel N°61 ,21/10/2010.

⁹ Article, El watan économie de 22/11/2010. Consulter le 21/02/2015

Section 02 : Le crédit agricole et son évolution

Durant la colonisation, les banques trouvaient des difficultés à octroyer des crédits aux agriculteurs dont les prêts à moyen et à long terme destinés essentiellement à l'acquisition du matériel. A la veille de l'indépendance, ce crédit était particulièrement avantageux.

Durant cette période, il y avait une création d'institutions financières spécialisées qu'elles devaient répondre aux opérations de crédits nécessaires au monde agricole, présentant des risques particuliers et exigeant les garanties spécifiques telles que l'hypothèque, le nantissement ou le warrant agricole.

2-1- Le crédit agricole dans le secteur traditionnel¹⁰

La construction d'une organisation dualiste du crédit agricole pour différencier le secteur moderne aux mains des colons et le secteur traditionnel dont les exploitations ne présentaient pas aucune garantie ni réelle, ni personnelle s'imposa dès le début. En effet, dès la première guerre mondiale certaines caisses régionales, pour éviter d'avoir à répondre aux demandes de crédits formulées par des paysans algériens avaient pris l'initiative de créer des « **Caisses locales Indigènes** », fondées sur la solidarité des usagers membres de ces caisses.

En 1893, il y a eu création des **sociétés indigènes de la prévoyance (SIP)**. Depuis 1936, les SIP ont été converties en **sociétés agricoles de prévoyance (SAP)**, qui s'occupaient simultanément du crédit et du stockage des céréales du secteur traditionnel. Il faut attendre jusqu'à 1952 pour que les SAP aient la possibilité de s'associer en union et puissent octroyer, dans des conditions plus ou moins acceptables, des crédits d'équipement et une assistance technique aux fellahs du secteur traditionnel.

2-2- Le crédit agricole dans le secteur moderne

Dans le secteur moderne regroupant la quasi-totalité des exploitations appartenant à des colons et quelques autres grandes exploitations appartenant à des « autochtones », il existe un système de crédit agricole reposant essentiellement sur des garanties réelles. Ce système comprenait une organisation de type pyramidale de crédit agricole mutuel et une caisse des prêts agricoles.

¹⁰M.T.NADIR : « l'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977, OPU, Alger, 1992, p.308.

2-2-1 La caisse de crédit agricole mutuel

Au niveau local, il existe une multitude des caisses agricoles implantées dans les zones de colonisation. Ces caisses, créées spécialement en fonction des besoins des colons par une loi du 5 novembre 1894.

En 1927, une « **Caisse Foncière Agricole** » créée sous forme de société anonyme devait, grâce aux dotations et avances octroyés par l'État et le trésor, consentir aux agriculteurs, sous aval des caisses régionales, des prêts à moyen et long terme, ces derniers sont totalement indépendants de la politique de crédit agricole.

En 1935, la naissance de « **La Caisse Algérienne du Crédit Agricole Mutuel** », dont ces fonctions étaient la succession de la caisse foncière agricole d'Algérie et effectuaient un contrôle administratif, technique et financier sur l'ensemble des caisses régionales qui ne pouvaient réescompter les effets qu'elles détenaient qu'après de cette caisse.

2-2-2 La caisse de prêts agricole(CPA)

Elle a été créée en 1935, cette caisse, qui avait les statuts d'Établissement Public, avait pour mission d'assainir des caisses régionales grâce à des **prêts hypothécaires** à long terme ou **prêts de consolidations** ou **prêts de désendettement**, était également chargé de la gestion de certains fonds spéciaux dont pouvaient bénéficier les colons.

2-3 Le crédit agricole durant la période de l'économie centralisée

A partir de l'indépendance l'Algérie a connu différentes interventions dans le circuit de financement agricole.

Le secteur agricole de l'Algérie indépendante qui s'est trouvé dans une phase de limitation obligatoire devant le départ des techniques, et essayer de mettre en place des structures de financements totalement contrôlées par l'Etat dans un cadre organisationnel du circuit agricole.

2-3-1 Le circuit de financement de l’agriculture et son évolution

Le financement du secteur agricole est pris en charge par l’État avec un circuit de financement qui datait dès 1963, et qui a suivi une évolution déterminée par les contradictions qu’il a progressivement connu dans son fonctionnement. Il est passé d’une centralisation excessive au départ à une décentralisation tardive.

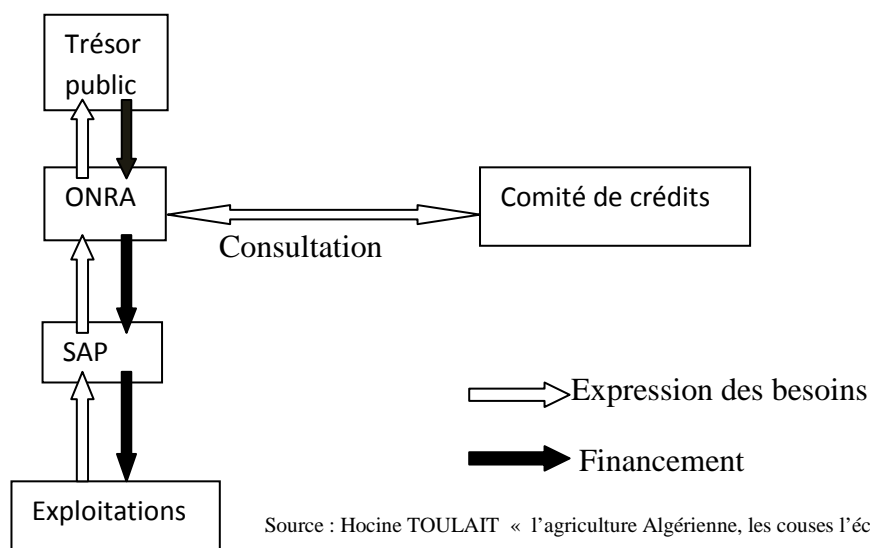
2-3-1-1 La période de centralisation excessive et de la bureaucratisation ONRA

Office Nationale de la Reforme Agraire a été créée en 1963, dans le cadre de la réalisation du programme général de la réforme agraire, était chargé de la conduite de tout le processus y compris les taches les plus techniques ; il a monopolisé le financement du secteur autogéré, car les opérations de crédit en faveur des exploitations étaient à la charge de cet office dont les fonds provenaient du budget de l’Etat.

Toutes ces opérations étant centralisées, la responsabilité financière des exploitations est déplacée vers les organismes bureaucratiques représentant l’ONRA au niveau régional et local, ce sont les SPA qui assuraient la médiation entre les unités de production et l’ONRA. Ces sociétés étaient secondées (aidées) dans leurs tâches par le réseau de CACAM (**Caisse Algérienne de Crédit Agricole Mutuel**) qui existait déjà avant l’indépendance.

Le fonctionnement de financement de l’agriculture avant 1966 se résume dans le schéma suivant :

Schéma N°1 : Organigramme de fonctionnement du financement des l’agriculteur¹¹



Source : Hocine TOULAIT « l’agriculture Algérienne, les causes l’échec »

¹¹ Hocine TOULAIT : « l’agriculture Algérienne, les causes de l’échec », office des publications universitaires, place centrale de BEN AKNOUM(Alger), 1988, P.397.

Le financement des exploitations se déroulait par tranches budgétaires trimestrielles, les comptes financiers n'étaient individualisés qu'au niveau des **SAP** ou des **caisses de crédit mutuels**.

Le comité des crédits est chargé d'étudier les demandes de crédits et de décider du montant à bloquer pour chaque tranche trimestrielle. Ce comité présidait par le directeur de l'ONRA qui est entouré de représentants de tous les organismes concernés.

Avant 1964, le Trésor Public octroie des crédits et composé par les représentants de l'ONRA, des **SAP** et du **Trésor Public**. En mars 1964, sous la surveillance du Ministère des finances, le Trésor Public a été remplacé par la Banque Centrale d'Algérie dans la fourniture des crédits. En Juillet 1966, il ya eu création de la Banque Centrale d'Algérie(BCA).

Le schéma ci-dessus résume le fonctionnement du circuit financier de l'agriculture avant 1966 (année de lancement du premier plan de développement national qui mit en œuvre de nouvelles options), il n'est pas immédiatement modifié, et c'est jusqu'en mars 1967 que la BNA commence à intervenir avec l'utilisation de réseau des caisses de crédit mutuel.

2-3-1-2 Création de la BNA avec le lancement de la planification nationale de 1966

La BNA a été créée en 1966, n'a réellement pris en charge le financement du secteur agricole qu'à la fin d'octobre 1968, elle n'est pas une banque spécialisée, mais elle s'occupe du financement des activités extra agricoles grâce à son réseau d'agence, ceci résidait beaucoup sa viabilité aux yeux des producteurs et des défenseurs d'une agriculture moderne. Elle a écartée tout l'ancien circuit de financement de l'activité agricole, avec une nouvelle mise en service d'un instrument de contrôle de l'agriculture, qui est assuré grâce à deux types de crédits qui sont les suivants :

-Le crédit de compagne.

-Le crédit d'équipement.

La capacité de contrôle est alors agit grâce à son réseau décentralisé qui lui permet de se rapprocher du producteur, mais selon des principes bancaires que guide la rentabilité financière.

La capacité de la tache était renforcée et facilitée par le fait que les exploitations étatiques ne peuvent et /ou ne doivent disposer d'aucune capacité d'autofinancement.

2-3-1-3 Les reformes de 1975

Grace à une série de transactions entre le ministère de l'agriculture et des finances, la BNA a fini par adopter en 1975 de nouvelles modalités de financement qui associaient directement l'exploitation à toute décision concernant sa gestion financière.

Dans cette réforme, les nouvelles mesures financières sont les suivants :

- Si le résultat prévisionnel est négatif, la banque continue le financement avec coutions d'une commission d'arbitrage qui garantit le remboursement par l'Etat ;
- Relèvement des fonds de caisse qui peuvent varier entre 1000 et 2000DA, ils sont immédiatement renouvelés par la banque sur simple présentation de la justification de dépense ;
- Les transferts de fonds d'une rubrique à l'autre sont devenus possible en 1976, le dépassement des masses prédéterminées de crédit peut aussi être toléré sous l'autorisation de la commission suscitée.

2-3-1-4 La création de la BADR ¹²

Les unités de production ont continué à se battre dans la contrainte financière jusqu'au début de premier plan quinquennal (1980-1984) où la restructuration de la BNA a donnée lieu à une nouvelle banque spécialisée dans l'agriculture ; la BADR (**Banque de l'Agriculture et de Développement Rural**) qui a été créée en 13 mars 1982. Elle a pour missions essentielles le financement du secteur agricole et succède de ce fait à la BNA dans ce rôle, donc la BADR a été créée pour soulager la BNA dans ses larges prérogatives et aussi pour répondre aux besoins financiers de l'agriculture dont le niveau de croissance est remis en cause par la nouvelle orientation de développement.

2-4 le circuit de financement et son impact sur la production

Le circuit mis en place s'est fixé comme objectif de contribution au développement du crédit agricole en finançant l'équipement et le fonctionnement des exploitations publiques et privées, ainsi que les organismes qui les encadrent en amont et en aval.

¹² A. BEN HALIMA : « le système bancaire algérien texte et réalité », Dahlab 2^{ème} édition, 1981.
La création de la BADR intervient après la restructuration de la BNA en Mars 1982.

C'est ainsi par ce circuit que transite la participation gratuite de l'État au développement de l'agriculture, grâce aux subventions généralement destinées à la promotion de l'infrastructure collective.

Les conditions de distributions des crédits agissent d'une façon déterminante sur la gestion quotidienne des exploitations, ainsi que sur leur développement à long terme et par conséquent sur leurs performances en matière de production et rendement.

2-4-1 Distribution des crédits de compagnes (court terme)

Le crédit de compagne finance l'activité quotidienne des exploitations étatiques, les critères et les modalités de son octroi sont des facteurs déterminants pour le déroulement du processus de production dont les agriculteurs doivent bénéficier d'une grande souplesse financière.

a) Impact des critères d'octroi des crédits sur le processus de production

L'octroi des crédits à court terme est étroitement soumis aux exigences financières de la banque dont la décision est essentiellement basée sur la capacité de remboursement des unités de production.

b) Impact du contrôle à partir des crédits sur la production

Bien que le circuit de financement du secteur agricole a subi d'importantes transactions, le contrôle qu'il a continuellement imposé n'a pas cessé de diviser les processus de production de leurs bon déroulement.

Le contrôle de crédit, sur la production est assuré durant des périodes dont on trouve:

- La période de l'ONRA : par la SAP et les caisses de crédit mutuel agricole.
- La période à partir de 1968 : les calculs et les contrôles sont effectués selon un barème régional des frais pour chaque type régional, des frais pour chaque type d'opération.
- La période de réforme agraire : le contrôle est rassuré par la Banque Nationale d'Algérie (BNA).

2-4-2 Les crédits à moyen et long terme et leur impact sur le niveau d'équipement agricole

Si les crédits de campagne sont destinés au fonctionnement des exploitations ceux à moyen et long terme déterminent le niveau d'équipement de ces dernières dont les performances sont évidemment fortes dépendantes.

L'évolution de ces crédits est strictement conforme aux transformations progressives du circuit de financement, on peut citer deux phases principales avant les réformes de 1975 et après les reformes de 1975.

a) Évolution du crédit agricole avant les réformes de 1975

Avant ces reformes, les masses de crédits d'investissements découlaient d'une négociation très controversée entre **le Ministre de l'Agriculture** et **le Ministre des Finances**, le premier sollicite une enveloppe de crédit afin que les objectifs qui lui sont fixés soient réalisés d'une part, et d'autre part, le deuxième essayait de minimiser les masses de crédits à accorder afin d'éviter leur gaspillage ou leur immobilisation alors que d'autres secteurs en ont fort demandé.

b) Évolution du crédit agricole après les reformes de 1975

Ces réformes ont apporté deux éléments nouveaux à la procédure d'octroi de crédit à moyen et long termes qui sont : l'intervention de l'exploitation dont la formulation définitive de la demande de crédit, la suppression de la règle de consommation intégrale des crédits accordés pendant la campagne agricole en cours.

Cette nouvelle formule prévoit la possibilité d'étalement de la consommation des crédits sur une durée maximale de quatre années, selon cette formule, la demande de crédit devrait être établit par les responsables de l'exploitation en collaboration avec le banque et la direction de la Wilaya.

2-5 Le circuit de financement et l'exploitation privée

Pendant que le circuit de financement de l'agriculture subissait d'importantes transformations afin de mieux servir et contrôler les unités de production étatiques, le secteur privé n'a pas bénéficié que de propositions très timides qui ont eu par conséquence la marginalisation quasi-totale.

En général, les étapes connues par le financement bancaire du secteur agricole privé sont minimales et succinctes. D'abord, entre 1963 et 1968, les SAP se sont accordées sur avis d'une commission communale composée du président de l'APC, d'un responsable local et d'un représentant de la Daïra, la source des crédits accordés est le Trésor Public. Ensuite, en 1968 intervient la BNA, le crédit accordé au secteur privé a alors connu de fortes perturbations qui conduisent à son blocage pendant quatre années (1972-1976), ce sont les abus multiples résultants de la subjectivité des avis des commissions communales qui ont donné naissance à ces perturbations.

Enfin, en 1976 ont été rétablis les crédits au secteur agricole privé, mais les montants accordés manifestent une extrême hésitation qui a duré jusqu'à 1978 (fin du second plan quadriennal). C'est alors qu'il intervient un ordre du Ministre des Finances adressé à toutes les agences de la BNA pour intégrer immédiatement le financement du secteur privé agricole dans leurs programmes, il leur est aussi demandé de faciliter aux petits exploitants l'accès au crédit. La faiblesse des crédits accordés au secteur privé s'explique par l'étroitesse du réseau des SAP et de la BNA d'une part, et leur création négative aux faibles capacités de remboursement des petites exploitations d'autre part.

Conclusion du chapitre II

Le secteur agricole en Algérie a été caractérisé par l'instabilité, quatre réformes agraires depuis l'indépendance jusqu'à 2000 (révolution agraire, restriction et réorganisation agraire). On peut distinguer trois périodes principales de l'évolution des politiques agricoles : la première période de 1963 à 1990, la seconde de 1999 à 2000, la troisième période depuis 2000 à nos jours¹³.

Le crédit agricole s'agit d'un crédit pour assurer le financement de toute ou une partie des opérations et des actions agricoles.

Le circuit de financement du secteur agricole a subi d'importantes transformations depuis l'indépendance, l'époque de L'ONRA, les crédits étaient globalement débloqués par tranches trimestrielle. L'inconvénient majeur de cette procédure c'est que le processus de production s'arrête dès la fin de tranches. L'intervention de la BNA à partir de 1968 n'a pas changé la situation d'une façon significative et malgré les réformes de 1975 qui immunisent le contrôle par la banque en introduisant le dialogue avec les représentants des exploitations, ces derniers continuent de souffrir de leurs anciens déficits qui jouent un rôle déterminant dans la décision du crédit.

La création de la BADR a introduit un nouveau souffle à ce secteur et a réalisé des résultats et a données des satisfactions aux agriculteurs.

¹³Anissa ATMANI : « le financement du secteur agricole en Algérie », mémoire de magister, Bejaia, promotion 2014.

Chapitre III

Fonctionnement de financement de l'agriculture algérienne

Introduction du chapitre III

La qualité du financement du secteur agricole et de tout autre secteur représente une des conditions majeures, à côté des disponibilités agricoles du pays et la maîtrise de la technologie, permettant l'épanouissement du secteur agricole et de son développement. Il est donc important pour les pouvoirs publics d'encourager et d'appuyer le financement apporté à l'agriculture pour lui permettre d'améliorer la productivité et d'augmenter le potentiel agricole du pays. De ce fait, il est important aux acteurs intervenants dans ce secteur de prendre connaissance à la fois de ce qui est disponible pour le secteur et de ce qui doit l'être, pour ainsi répondre aux attentes du secteur afin d'améliorer son rendement et sa performance économique.

Ainsi, nous nous intéresserons dans ce chapitre à l'appui financier dont dispose le secteur agricole et des institutions chargées de son financement.

Section 01 : Le financement de l'agriculture dans la période de l'économie de marché

Fin des années 90 et début des années 2000, l'Algérie adopte une nouvelle politique agricole appelée « Programme National de Développement Agricole ». Cette appellation va intégrer la dimension rurale de l'agriculture pour devenir « Programme National de Développement Agricole Rural ».

Le PNDAR a été élaboré par le Ministre de l'agriculture dans le but d'accroître le niveau de production agricole, d'aider les agriculteurs entrepreneurs d'accroître leurs revenus, d'améliorer leurs conditions de vie et nourrir la population.

Dans cette section on essaiera de donner une vision globale sur le plan national de développement agricole rural ainsi les différents piliers pour financer ses opérations à savoir la caisse mutuelle, la BADR et les divers fonds.

1-1 Contexte et fondement du PNDAR

Le plan national de développement agricole et rural s'inscrit dans le cadre du programme de soutien à la relance économique (PSRE) initié depuis 2000. Il est intervenu dans un contexte marqué par:

- La restructuration et la réorganisation de l'environnement en amont et en aval du secteur agricole entamées en 1980 ;
- L'opération des restitutions des terres nationalisées aux anciens propriétaires suite à l'orientation foncière de 1990 ;
- la conception des politiques agricoles antérieures en dehors de toute concertation entre agriculteurs et administration et la prise de décision au niveau central, étouffent les initiatives et la dynamique des travailleurs de la terre.
- L'exploitation insuffisante et anarchique des potentialités naturelles.
- L'aridité du climat de la plus grande partie du territoire national et l'inadéquation des systèmes de production avec la technique culturale.
- L'amélioration de la situation financière du pays après la baisse des prix des hydrocarbures.

Tirant sa substance des orientations contenues dans le programme du Président de la République, le PNDAR constitue un levier devant assurer la modernisation du secteur agricole dans le cadre du passage à l'économie de marché, fondé sur une évaluation des

potentialités du secteur agricole et des contraintes auxquelles il était confronté, le PNDAR semble s'engager dans une perspective de développement durable de l'agriculture.

1-2 Les objectifs du PNDAR

Le PNDR est un ensemble de programmes visant à atteindre un certain nombre d'objectifs. Il bénéficie d'un réel soutien de l'Etat que ce soit sur le plan financier ou celui de l'encadrement.

Le PNDR vise en priorité¹ :

- Assurer une utilisation rationnelle et une valorisation des potentialités naturelles (sol et eau) pour rétablir progressivement les grands équilibres écologiques ;
- La consolidation durable de la sécurité alimentaire du pays par l'intensification et la diversification de la production agricole dans les zones favorables ;
- L'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs ;
- La promotion des productions à avantages comparatifs avérés pour leur exportation, particulièrement les produits de l'agriculture dite biologique ;
- L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et son intégration dans l'économie nationale ;
- La promotion et l'encouragement de l'investissement agricole générateur d'emplois ;
- La restriction de l'espace agricole et de réhabilitation des vocations naturelles des différentes régions du pays ;

Tous les projets de développement des exploitations doivent répondre aux trois principes de base, à savoir :

- **Être économique viable** : l'agriculture doit permettre l'amélioration de la production agricole, l'amélioration de la balance commerciale agricole, l'amélioration des revenus des agriculteurs, la création et la promotion de l'emploi ;
- **Être socialement acceptable** : le PNDAR doit améliorer les conditions de vie des agriculteurs et des populations rurales, ceci par la résorption du chômage et l'amélioration des revenus ;

¹ AKERKAR, AOp, cit, p .45.

L'objectif est de généraliser sur toutes les exploitations revenu annuel d'environ 700 000 de dinars.

- **Être écologiquement durable** : toutes les actions doivent converger vers la préservation, la valorisation et la protection des ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs plusieurs programmes ont été élaborés, pour une période de quatre ans, s'étalant de 2000 à 2004. Ils sont classés en deux grandes orientations composent la stratégie opérationnelle :

1-2-1 Les programmes orientés vers la mise à niveau et la modernisation des exploitations agricole et d'élevage²

Les programmes visant à améliorer le rendement des exploitations. Ils sont préétablis pour permettre la transition de l'agriculture nationale vers une économie de plus en plus ouverte à la concurrence de produits étrangers. Mais aussi pour assurer la pérennité sur le marché des agriculteurs locaux qui sauront s'adapter à ces nouvelles données.

1-2-1-1 Le programme de reconversion des systèmes des productions

Ce programme vise une production appropriée selon les conditions climatiques spécifiques pour chaque terroir, telles que : La viticulture à l'Ouste du pays (Ain Témouchent, Mostaganem, Tlemcen...), les légumes secs au niveau des wilayas : (Tiaret, bouira, Mila, skikda...). Pour aider les exploitations exerçant dans des zones difficiles (les steppes, les montagnes), un dispositif a été mis en place pour aider les agriculteurs à réaliser des actions de reconversion et à la création des activités dont la rentabilité est immédiate (élevage, apiculture...).

1-2-1-2 Le programme de mobilisation des ressources en eau

La ressource hydrique est l'un des piliers nécessaires dans le système de production agricole, sa mobilisation est indispensable pour accroître les disponibilités en eau et la superficie agricole irriguée.

Ce programme encourage les agriculteurs pour une meilleure mobilisation d'eau, par des aides qui consistent à réaliser des puits, des fourrages, des bassins et d'acquérir des équipements de la petite hydraulique.

² Zohir TAFER : « Première Évolution du PNDAR dans l'Algérie », Institution National d'Agronomie, 2003.

1-2-1-3 Le programme de soutien à l'investissement au niveau des exploitations³

Ce programme prend en charge les investissements des exploitations en vue de maintenir ou de développer leurs moyens de production. Il s'intéresse aussi aux jeunes investisseurs diplômés du secteur pour faciliter leur insertion dans le monde du travail et en vue de donner une dynamique plus moderne au secteur. Il vise les nouvelles activités telles que les bureaux d'étude, les laboratoires d'analyse d'hygiène et de qualité, les différentes unités de transformation...etc.

1-2-2 Les programmes visant la préservation et le développement des espaces naturels

Ce deuxième volet du plan de développement réunit les différents programmes élaborés pour préserver le patrimoine naturel humain du secteur agricole. Le patrimoine naturel sous-entend les richesses génétiques (faune et flore) de l'Algérie. Le patrimoine humain quant à lui concerne la constitution d'une paysannerie forte qui tire sa subsistance du travail agricole et prendra en charge le développement du secteur à long terme.

1-2-2-1 Le programme de mise en valeur de nouvelles terres

L'extension de la superficie agricole utile par la conquête de nouveaux espaces pour notre agriculture d'abord, par la lutte contre la désertification et déboisement qui devra porter sur des espaces économiquement utiles, ensuite par la mise en œuvre du programme de la mise en valeur en moyen de la concession dans les zones montagneuses et steppiques.

1-2-2-2 Le programme de développement des zones de parcours et de protection de la steppe

Ce programme vise à améliorer l'agriculture dans les zones steppiques, caractérisées par la pratique massive de la céréaliculture et un manque de mobilisation des ressources hydriques. De ce fait une densification du réseau de poids d'eau destinée à augmenter la capacité de stockage des eaux, pour encourager la pratique d'une agriculture de soutien à l'élevage (fourrage).

Il s'agit également d'encourager la plantation pastorale, pour fournir des ressources fourragères aux éleveurs et diminuer la céréaliculture dans ces zones.

³ Zohir TAFER Op.cit.

Le programme cherche aussi, la mobilisation et la sensibilisation des agriculteurs pour la production des ressources naturelles, d'accompagnement sanitaire et phytosanitaire.

1-2-2-3 Le programme de développement de l'agriculture saharienne⁴

Ce programme s'intéresse principalement à améliorer la production animale saharienne (l'élevage ovin, camelin...) et à la réhabilitation des palmiers et des oasis.

1-3 Les recommandations pour améliorer le PNDAR

La politique de diminution des subventions à l'investissement à la ferme est un véritable crime contre l'agriculture algérienne et donc contre notre développement économique.

Les engagements internationaux de l'Algérie – notamment avec l'OMC – ne l'obligent pas à être aussi drastique de ce point de vue. L'agriculteur algérien est très peu subventionné par rapport aux agriculteurs américains et européens dont parfois les subventions représentent 70% de leurs revenus.

Il faut absolument que notre agriculture soit davantage subventionnée en matière d'investissement surtout pour la mobilisation de l'eau d'irrigation (forages, puits) et les équipements d'irrigation économes en eau (aspersion, goutte-à-goutte). C'est très important pour l'avenir du pays, surtout qu'il est structurellement déficitaire en eau. Mais les subventions doivent être conséquentes aussi pour les matériels agricoles qui permettent d'augmenter la productivité ou de minimiser les pertes de récolte (matériels de récoltes de tous types, moyens de stockage et de conservation).

La plus grande majorité des exploitations existant en Algérie sont des petites et moyennes exploitations qui arrivent à s'en tirer difficilement. Il faut que l'Etat accorde plus de moyens aux agriculteurs pour qu'ils améliorent le niveau de la productivité, mais il faut que ces moyens soient utilisés de façon optimale sans être gaspillés. Mais subventionner les moyens d'accroître la productivité des agriculteurs et de leurs terres ne suffit pas.

Il faut concevoir et mettre en place une organisation des marchés qui permette aux agriculteurs de tirer une juste rémunération de leur activité et aux consommateurs de trouver des produits à des prix qui soient en conformité avec leur pouvoir d'achat. L'Etat ne peut pas être absent en ce domaine. Il ne peut pas laisser les marchés de gros aux mains de quelques

⁴ Zohir TAFER Op.cit.

Chapitre III Fonctionnement du financement de l'agriculture algérienne

barons du commerce sans imposer des règles du jeu conformes à l'intérêt général (en particulier la règle de la transparence dans les transactions).

Par ailleurs, l'avenir de l'agriculture et du secteur agroalimentaire algérien dépend de la capacité de la recherche agronomique et agroalimentaire (au sens large) à produire des connaissances et des innovations qui résolvent les problèmes fondamentaux (stress hydrique, politiques en matière de prix et de subvention, en matière de commerce extérieur,...). On doit mettre fin à l'existence des chercheurs fonctionnaires et promouvoir la rémunération des chercheurs selon la productivité scientifique et technologique.

Enfin, toute politique agricole, pour réussir doit se concevoir et s'appliquer avec la participation des agriculteurs et de leurs représentants professionnels. La chambre nationale et les chambres de wilaya incitées à être plus représentatives des agriculteurs et des acteurs amont et aval, doivent jouer un plus grand rôle dans la définition des politiques et donc en avoir les moyens.

1-4 Les dispositifs de financement⁵

En Algérie, nous retrouvons l'ensemble de fonds publics chargés du soutien et du financement de l'activité agricole. Ainsi que comme principales institutions financières, la BADR, la CNMA.

1-4-1 Les différents fonds destinés au financement de l'agriculture

Nous allons essayer d'étudier les fonds qui accompagnent le financement de l'agriculture :

1-4-1-1 Le fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA)

Selon la décision N° 259 de 2006, modifiée et complétée par la décision N°2023 du 15 décembre 2008 sont éligibles au soutien sur le FNDIA ;

-les agriculteurs et les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopérative, groupement ou association ;

-les entreprises intervenant dans les activités de production agricole, de valorisation et/ou d'exportation des produits agricoles agroalimentaires ;

Le postulant au soutien sur FNDIA constitue un dossier comprenant notamment :

⁵ Zohir TAFER Op.cit.

- la demande de soutien sur le FNDIA ;
- Une copie certifiée conforme de la carte d'exploitation agricole délivrée par la chambre d'agriculture pour les agriculteurs et les éleveurs ;
- une copie certifiée conforme du statut des entreprises économiques et les coopératives, groupements ou associations ;
- la fiche signalétique délivrée par la chambre d'agriculture pour les exploitations agricoles ;
- une copie certifiée par le notaire du bail de location dument établi en cas de location des terres par le postulant au soutien ;
- un descriptif du projet d'investissement comprenant notamment la nature des actions projetées, le montant global de l'investissement, le montant du soutien sollicité et les impacts attendus.

1-4-1-2 Le fonds national de développement rural de mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC)⁶

Le projet de proximité de développement rural intègre (PPDRI) est financé par tous les fonds et particulièrement par le FDRMVTC. Ce fonds vise le développement des actions agricoles et rurales, sa principale source de financement est le budget public.

Le rôle du FDRMVTC est d'effectuer des travaux de mise en valeur des terres marginales (défonçage, épierrage, électrification).

1-4-1-3 Le fond national du développement agricole (FNDA)

Il a été lancé en 1988. Il s'agit d'un compte d'affectation spécial qui est devenu fonctionnel en 1990 après la publication du décret exécutif N°90-208 du 10 juillet 1990. Il a pour objectif la promotion de l'investissement et le soutien aux investissements productifs, ainsi que la bonification des intérêts pour les crédits d'investissement et d'exploitation.

Ses opérations sont effectuées au sein de la CNMA et de la BADR.

1-4-1-4 Le fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA)

Ce fonds a pour objectif de réguler les prix des produits sur le marché et d'inciter les agriculteurs à améliorer la production. Ce soutien financier concerne plusieurs produits tels que : le lait, les céréales et les légumes secs, la pomme de terre...

⁶ Zohir TAFER Op.cit.

Chapitre III Fonctionnement du financement de l'agriculture algérienne

Selon la décision 10 du 13 janvier 2009, sont éligibles au soutien sur FNRPA :

-les agriculteurs ou les éleveurs à titre individuel ou organisés en coopérative, groupement ou association.

-les entreprises économiques intervenant dans les activités liées à la valorisation des produits agricoles.

Les paiements au titre du soutien sur FNRPA sont exécutés par des institutions financières spécialisées en convention avec le MADR (**Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural**). Ces paiements sont différents d'un produit à l'autre.

1-4-1-5 Le fond de protection zoo (FPZ)

Ce fonds a été créé en 1993 afin d'améliorer l'encadrement de la santé animal. Il est principalement financé par le budget de l'État.

1-4-1-6 Le fonds de garantie des calamités agricoles (FGCA)

Il a été créé en 1990 dans l'objectif de faire face aux catastrophes naturelles et aux dommages qu'elles pourraient causer à l'agriculture comme la sécheresse, les gelées et les inondations.

Les montants des indemnités sont déterminés par le montant des ressources et du soutien.

1-4-1-7 Le fonds de garantie des prix à la production agricoles (FGPPA)

Il a été institué en 1993. Son rôle est de garantir les prix des produits de large consommation et les prix des produits stratégiques comme les céréales. Cependant, depuis le début des années 1990, et la libéralisation des prix des produits de large consommation, il n'y a plus que les céréales qui continuent à être subventionnés.

1-4-1-8 Le fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA)

Ce fonds a été institué en 2000. Il a été créé à partir de la fusion des deux fonds qui sont le FNDA et le FGPPA. Ce fonds s'inscrit dans le cadre du plan national de développement agricole.

Chapitre III Fonctionnement du financement de l'agriculture algérienne

La mobilisation des aides FNRDA est régie par un ensemble de textes 'd'application afin de désigner clairement les décideurs les exécutants et les destinations des subventions :

- le ministre de l'agriculture est le principal ordonnateur du compte FNRDA ;
- la CNMA est l'organisme financier chargé de l'exécution des opérations financières concernant le FNRDA ;
- L'arrêté ministériel N° 586 du 25 juin 2000 détermine l'ensemble des recettes et dépenses concernant le compte FNRDA. Il prévoit aussi le détail des actions éligibles au soutien des modalités de mobilisation des soutiens.

a) les actions concernées :

La stratégie opérationnelle du PNDAR prévoit un ensemble d'actions faisant l'objet des aides et subventions.ces actions sont :

- Développement de la production et de la productivité ;
- Valorisation des productions ;
- Commercialisation, stockage, conditionnement et exportation des produits agricoles ;
- Développement de l'irrigation ;
- Développement et préservation du patrimoine génétique animale et végétale ;
- Stocks de sécurité des produits, semences et plants ;
- Protection des revenus agricoles ;
- Soutien des produits énergétiques utilisés par l'agriculture ;
- Bonifications des taux d'intérêt des crédits agricoles et agroalimentaires ;
- Encadrement des actions.

En gros les actions concernées par le soutien FNRDA sont les actions ayant traits à la majorité des programmes du PNDAR.

b) Les bénéficiaires

Les bénéficiaires des aides FNRDA sont

- les agriculteurs et éleveurs à titre individuel ou collectif, les groupements professionnels et les associations dûment constituées ;

Chapitre III Fonctionnement du financement de l'agriculture algérienne

-les entreprises économiques publiques ou privées y compris les établissements publics à caractère industriel et commercial « EPIC » qui interviennent dans les activités de production, de transformation, de commercialisation et d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires.

c) Les modalités d'octroi des subventions

L'exploitant intéressé par le soutien FNRDA doit se plier à un certain nombre de formalités.

-Il s'adresse à la subdivision de son exploitation ;

-les cadres de la subdivision en question l'accompagnent pour l'élaboration du projet en veillant à la cohérence de ce dernier avec le schéma directeur, son adaptation aux spécificités naturelles de la région et la rentabilité de l'exploitation.

- l'exploitant doit présenter un dossier complet comportant une fiche d'identification de l'exploitation, la description du projet et une évaluation financière de l'investissement. Le dossier doit être adressé à la subdivision.

-Après la validation du dossier par cette dernière (subdivision), elle se charge elle-même de sa présentation à la commission technique de wilaya. Le subdivisionnaire est tenu de présenter et de défendre le projet devant la commission présidée par DSA. Cette dernière est composée du conservateur des forêts, le chef de service du FNRDA, le directeur représentant la CRMA et des directeurs de stations représentant les instituts techniques spécialisés.

-En cas d'acceptation du dossier le postulant est convoqué dans un délai de 3 jours pour la signature d'un cahier des charges entre lui et le DSA. Le cahier en question mentionne les engagements de chaque partie en vue de l'exécution du projet. Des copies de ce cahier sont transmises à la CRMA et à la subdivision ;

-Le bénéficiaire contracte un crédit CRMA. Ce dernier est constitué d'une part remboursable à la mutuelle (crédit) et d'une part non remboursable assumée par le FNRDA (subvention).

-Après la réalisation du projet et la signature de l'attestation de service, le remboursement se fera sur deux volets : la subvention est remboursée, à la CRMA, par des imputations sur le compte du ministère auprès de la CNMA. Le crédit est assumé par le bénéficiaire lui-même.⁷

⁷ Institution ministérielle N°00313 du 08 juillet 2000.

1-4-2 Caisse National de Mutualité Agricole (CNMA)⁸

La CNMA a été créée en 1972 suivant un modèle mutualiste dans l'objectif d'assurer le financement du risque agricole. Son action était orientée vers les opérations d'assurance de l'activité et des biens agricoles. Par la suite, dès 1995 son activité a été élargie aux opérations de banque en charge de la promotion et du développement des activités agricoles, rurales et du secteur de la pêche.

Cependant, la CNMA reste peu fréquentée par les agriculteurs privés, ses principaux adhérents restent les membres du secteur public, et cela en raison de son faible potentiel de financement. Ainsi en 2000, les chiffres montrent que le taux d'adhésion tourne autour de 1%⁹ en moyenne et 0.5% chez les privés.

Le but de cette caisse est l'assurance contre les risques agricoles, les agriculteurs sont tenus de prendre les mesures nécessaires, en s'inscrivent un contrat d'assurance agricole tel que : froid, mort des bétails, différents dangers d'investissements...etc.

Les raisons qui conduisent les agriculteurs à s'assurer sont : les multiples risques sur les exploitations, les ventes durables et ses effets négatifs sur les productions, l'augmentation de pourcentage des incendiés, l'augmentation des catastrophes naturelles et les différentes pannes électriques.

1-4-3 Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)

Les crédits bancaires à l'agriculture sont majoritairement accordés par la BADR. Elle octroie des crédits d'exploitation agricoles à court, moyen et long terme, ainsi que des crédits d'investissement et propose aussi des financements par leasing pour l'acquisition de matériels agricoles et d'équipements nécessaires à l'exploitation.

La BADR s'associe régulièrement avec les Pouvoirs Publics afin de lancer de nouveaux projets de financement pour le secteur, à travers différents crédits que on va détailler dans la prochaine section.

⁸ Samir AOUARIB : « les assurances agricoles, le financement et le développement de l'agriculture », mémoire de magistère, Ourgla, 2000, P .30.

⁹ Marc ROSECH : « quelques éléments d'information sur le financement de l'agriculture en Algérie », BIM n^o21, Septembre 2003.

Chapitre III Fonctionnement du financement de l'agriculture algérienne

A coté des modes de financement bancaires et public, il existe en Algérie un secteur informel qui tient une place importante dans le financement du secteur agricole. En effet, le recours à ce type de financement est le résultat des insuffisances et des difficultés d'accès aux autres modes de financement.

Une étude, menée par deux enseignants chercheurs en économie de l'agriculture¹⁰ a permis de dégager quatre principales pratiques dans le financement informel en Algérie¹¹ :

- **La vente sur pied** : elle consiste en la vente de certaines productions directement aux commerçants. On trouve cette pratique dans les régions arboricoles du pays. Cette pratique vise à assurer l'approvisionnement des commerçants en produits agricoles. Ainsi, à Blida (principale wilaya arboricole du pays) 56% des agriculteurs ont eu recours à ce genre de pratiques.

- **L'association de partage de production** : elle permet à des agriculteurs disposants de facteurs de production différents, de les combiner afin de les faire fructifier. Elle concerne principalement les cultures annuelles comme la céréaliculture.

Selon cette enquête, pour la campagne 2001-2002, 18% des agriculteurs du panel interrogé respectivement à Blida, Tlemcen, Constantine et Djelfa, ont pratiqué l'association de production pour au moins une spéculation agricole, 43% des contrats recensés concernant les cultures maraîchères et plus de 39% les céréales.

- **Le prêt entre particuliers** : les prêts se font généralement en argent liquide et sans intérêt.

Beaucoup d'agriculteurs recourent à ce genre de prêt entre eux. Il est appelé l'emprunt familial ou le recours aux réseaux amicaux considéré comme source de financement directe, simplement et ne nécessitant pas les mêmes démarches et contraintes que le réseau bancaire. Cette étude a démontré que 72% des agriculteurs ont eu recours à ce type de prêts pour la période 1997-2002. Ainsi, 11,6% des investissements productifs durant la même période ont été financés par le biais de ces prêts.

- **Le crédit fournisseur** : ce sont des facilités de paiement et des agricoles que les fournisseurs accordent aux agriculteurs. Pour la période (1997-2002) 72% des agriculteurs ont

¹⁰ A. DAOUDI professeur à l'école nationale supérieure agronomique d'Alger.

B.WAMPFER professeur à L'IRC Sup Agro de Montpellier.

Cette étude a porté sur un échantillon de 4 wilayas : Blida, Tlemcen, Constantine, Djelfa.

¹¹ A. DAOUDI, B.WAMPEER : « Le financement informel dans l'agriculture algérienne : les principales pratiques et leurs déterminants », cahiers Agriculture, juillet-août 2010. Volume 19, p.2.

Chapitre III Fonctionnement du financement de l'agriculture algérienne

bénéficié de ces crédits. Ce chiffre diffère d'une wilaya à une autre 82% à Djelfa, 80% à Constantine, 72% à Tlemcen et 61% à Blida.

Après avoir traité les différents les modes de financement du secteur agricole à savoir les fonds publics et les institutions financières CNMA, BADR, nous allons aborder différents crédits octroyé par cette dernière.

Section 02 : Les crédits accordés au profit de l'agriculture

Les agriculteurs expriment les besoins de financement de leurs activités de deux natures ; soit par le financement de l'exploitation, soit par l'acquisition ou la réalisation des investissements, devant ces besoins exprimés, les banques doivent mettre à leur disposition des ressources sous forme de crédit qui doivent être adaptées à ces besoins.

Dans cette présente section, nous donnerons une vision sur les différents types de crédits ainsi que les risques et les garanties.

2-1 Typologie des crédits bancaires¹²

L'entreprise, dans le cadre de son activité, affiche des besoins temporaires, de courte moyenne et longue durée lesquels doivent être épongés par des ressources externes pour assurer la continuité de son fonctionnement.

C'est pour répondre à cette circonstance que les crédits d'exploitation et d'investissement ont été mis en place par les banques.

2-1-1 Les crédits d'exploitations

Ce sont des crédits qui servent à financer l'actif circulant des entreprises, et dont, la durée ne dépasse pas l'exercice d'une année, ils permettent d'assurer le financement de la banque tenue de l'activité, ils ont appelés aussi (crédit de financement), il existe plusieurs types de crédits à court terme, mais nous allons intéresser seulement à ce qui peut-être mobilisé dans le cas de l'agriculture.

¹² Fabian MEYSSONNIER : « Banque : modes d'emplois », Edition EYROLLES, paris, 1992.

2-1-1-1 La facilité de caisse

La facilité de caisse est un concours bancaire destiné à combler des décalages de trésorerie, c'est-à-dire l'intervalle qui sépare les paiements de l'entreprise et ses rentrées, notamment en fin de mois où les dépenses à faire sont importantes. Le montant d'une facilité de caisse ne doit pas être supérieur à son chiffre mensuel.

2-1-1-2 Le découvert bancaire¹³

Le découvert est un concours bancaire à qui l'entreprise à faire face temporairement à un besoin de fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement.

Le découvert a une durée d'utilisation plus longue que la facilité de caisse, et son montant ne doit pas dépasser 15 jours du chiffre d'affaires.

2-1-1-3 Le crédit de compagne¹⁴

Le crédit de compagne est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière, où les dépenses de production se font en une période et les recettes de vente en une autre, où les dépenses sont réparties sur toute l'année, mais les ventes se réalisent durant une période plus courte.

2-1-1-4 Le crédit relais

Le crédit relais est un crédit qui anticipe sur une opération généralement financière ayant des chances de se réaliser.

2-1-1-5 Le crédit d'embouche

C'est un crédit de compagne particulier, il est consenti à une exploitation d'élevage, pour financer l'achat de bétail et sa nourriture, et de procéder à l'engagement jusqu'à sa vente.

¹³ Farouk YAKOUB : « l'entreprise et le financement bancaire », Edition, Casbah, 2001.

¹⁰ Ammour BEN HALIMA : « pratique des politiques bancaires, référence à Algérie », Edition Dahlab, 1997, P .63.

2-1-1-6 Le crédit de dépannage ¹⁵

C'est un crédit de compagnie mobilisé dans une situation particulière, généralement dans les régions ou suite à une catastrophe naturelle, ou économique, une partie des agriculteurs ou éleveurs se trouvent dans l'incapacité de faire face à leurs échéances.

2-1-2 Les crédits d'investissement

Les crédits d'investissement sont des crédits à moyen et long terme destinés à financer les immobilisations, l'acquisition d'outils de production. Le remboursement de ces crédits est assuré par les bénéfices réalisés.

2-1-2-1 Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont des crédits dont la durée se situe entre deux et sept ans. Ces crédits sont destinés à financer l'acquisition d'équipements légers, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement est égale à la durée de remboursement de ces crédits.

2-1-2-2 Les crédits à long terme

Les crédits à long terme sont des crédits dont la durée excède sept ans, ils sont destinés généralement à financer les investissements lourds, c'est-à-dire ceux dont la durée d'amortissement excède sept ans.

2-1-2-3 Le crédit bail (le leasing)

Le crédit bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat.

A la fin du contrat l'entreprise a trois possibilités : renouveler le contrat, restituer le bien ou acquérir le bien à un prix résiduel.

¹⁵ Farouk YAKOUB Op.cit.

2-2 Les différents risques liés à l'opération de crédit¹⁶

Il n'y a pas de crédit escompté de risque quelque soient les garanties dont il est assorti.

Il existe deux sortes de risques en matière de crédit:

2-2-1 Le risque de non remboursement

Le risque de non remboursement correspond au risque de perte définitive de la créance d'une banque sur son client. Celui-ci se précise quand la situation financière commence à se détériorer et /ou quand le client commence à faire preuve de mauvaise foi vis-à-vis de son bailleur de fonds. La conséquence de ces deux éléments sera l'incapacité ou le refus par le client de rembourser des sommes dont il est redevable vis-à-vis de sa banque.

2-2-2 Le risque d'immobilisation

Le risque d'immobilisation, lorsqu'il se réalise met le banquier dans l'incapacité de faire face à des retraits de dépôts appartenant à ses clients car les fonds correspondants sont immobilisés dans des emplois à terme. Ce risque exclusif aux banques peut être maîtrisé par une stratégie efficiente de collecte des ressources à vue conjuguée à une politique cohérente de distribution des crédits.

2-2-3 Le risque de taux

Le risque de taux résulte de l'évolution divergente du coût des emplois de la banque avec le coût de ses ressources. On prendra pour exemple une augmentation des taux de la Banque d'Algérie pour le refinancement non répercutée sur le taux des crédits octroyés.

Afin de minimiser ce risque, le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur le crédit, directement en fonction des ressources de la banque.

¹⁶ Michel MATHIEU : « L'exploitant bancaire et le risque crédit », Ed Banque Éditeur, Paris, 1995.

2-3 Les garanties bancaires¹⁷

Pour améliorer la sécurité de ses engagements, le banquier exige de son client les garanties. Il y a deux sorte de garanties :-les garanties réelles ;

-Les garanties personnelles.

2-3-1 Les garanties personnelles

C'est l'engagement d'une personne de rembourser le créancier en cas de défaillance du débiteur. Elles se réalisent sous la forme juridique de l'aval et de cautionnement.

2-3-1-1 Le cautionnement

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même. C'est l'engagement pris par un tiers, appelé caution envers un créancier, de s'exécuter en cas de défaillance de son débiteur.

2-3-1-2 L'aval

C'est un engagement pris par un tiers ou par signataire d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre, chèque de payer le montant en totalité ou en partie à son échéance) en cas de défaillance du débiteur principal dont il est le garant. L'engagement du donneur d'aval est identique à celui d'une caution solidaire.

Les garanties personnelles représentent d'excellentes garanties pour le banquier, mais ce dernier n'a toujours pas la possibilité de se renseigner sur la situation patrimoniale de la caution.

2-3-2 Les suretés réelles

Les suretés réelles permettent de réserver un ou plusieurs actifs mobiliers ou immobiliers appartenant au bénéficiaire du crédit ou à une tierce personne à la garantie de l'emprunt contractée auprès de la banque prêteuse en faisant naître au profit de cette dernière une cause dite (cause de légitime préférence).

¹⁷ Michel MATHIEU Op.cit.

2-3-2-1 Le droit de rétention¹⁸

C'est la possibilité donnée au créancier de retenir un bien corporel du débiteur tant qu'il n'a pas été payé.

2-3-2-2 Le nantissement

C'est un acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en garantie de sa dette, si le bien remis en garantie est un bien meuble nous parlons de gage, s'il s'agit des revenus d'un immeuble.

2-3-2-3 L'hypothèque

C'est une sûreté réelle consistant dans l'affectation d'un immeuble à la garantie d'une créance sans que le débiteur soit dessaisi de son immeuble, l'hypothèque peut être conventionnelle alors qu'elle résulte d'un accord entre le débiteur et le créancier légal ou judiciaire.

¹⁸Michel MATHIEU Op.cit.

Conclusion du chapitre III

Le PNDAR constitué une expression d'une volonté politique et une tentative ambitieuse pour relancer le processus d'investissement de l'agriculture Algérienne.

Ce programme est une réponse cohérente et approprié aux objectifs assignés au secteur agricole, qui à provoqué une rupture avec les anciennes politiques.

Ce secteur a trouvé un véritable soutien en matière de financement aux agriculteurs notamment par le FNRDA.

Les réalisations satisfaisantes de ce programme ont encouragé les pouvoirs publics à renforcer le soutien de ce secteur. Cela par l'adoption de la politique de renouveau de l'économie agricole et rurale qui est un prolongement du PNDAR, visant l'amélioration de l'agriculture et les conditions de vie dans les milieux ruraux, à travers l'application de l'approche participative afin de trouver des réponses cohérentes aux besoins de cette population, ce renouveau concerne toutes les Wilayas du pays.

Chapitre IV

**Étude d'un crédit ETTAHADI
au niveau de l'agence BADR
« 580 » TIZI OUZOU**

Introduction du chapitre IV

Le contexte économique algérien dans lequel évolue la BADR est tellement marqué par la mise en œuvre des réformes fondamentales qui se traduisent par : la définition de nouveaux mécanismes de gestion pour l'économie nationale, la mise en œuvre de l'autonomie des entreprises publiques d'une part ; et de la réorganisation du secteur ; d'autre part. La loi relative à la monnaie et au crédit portant de ces nouvelles données.

La présente déclaration a pour objet de donner à la BADR les orientations nécessaires pour exercer ses activités, par la définition d'un cadre globale régissant ses actions.

La création de la Banque de l'Agriculture et de Développement Rural s'inscrit dans le cadre des actions arrêtées par la direction politique en vue de dynamiser l'agriculture en levant toutes les contraintes et blocages qui n'ont pas permis à ce secteur vital de jouer son rôle dans le développement national. De ce fait les agriculteurs s'adressent en général aux banques, et en particulier à la BADR qui est la banque agricole par excellence.

Notre travail porte sur l'étude d'un crédit spécifique nommé « ETTAHADI », octroyé dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage. Mais avant présenter l'agence « 580 » où nous avons effectué notre stage, il ya lieu de faire un bref historique sur la BADR ainsi que ses missions et objectifs.

Section 01 : Présentation de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)

La BADR a comme toutes les banques un rôle important dans l'économie, cela est dû aux différentes opérations qu'elle effectue grâce aux multiples services qui la constituent.

Cette présente section a pour objet de traiter l'organisation du service crédit qui constitue l'un des organes de la 580, les principales tâches attribuées, ainsi les différents crédits accordés aux bénéficiaires.

1-1 L'approche théorique (apparition de la BADR)

La BADR joue un rôle très important dans le financement des entreprises en Algérie. Cette banque a beaucoup évolué dans le temps.

1-1-1 Historique de la BADR

La banque de l'Agriculture et du Développement Rural (**BADR**) est une institution financière nationale créée par décret N°82-106 le **13 mars 1982**.

La **BADR** est une société par action au capital social de **33.000.000.000DA**, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseil et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire.

La BADR est une banque, constituée initialement de 140 agences cédées par la Banque Nationale d'Algérie (BNA), son réseau compte aujourd'hui 300 agences et 39 succursales (directions régionales). Près de 7000 cadres et employés activent au niveau des structures centrales, régionales et locales. La BADR dispose ses services à l'ensemble des secteurs d'activités ; elle n'est pas limitée au seul secteur agricole, seulement agissant du secteur public, ses services ne sont orientés qu'aux entreprises agricoles, et agro-industrielles, elle est chargée de mettre en œuvre ses propres moyens et ceux fournis par l'Etat en vue d'assurer le financement des structures et des activités de toutes natures liées, en amont et en aval, à la production agricole et agro-industrielle. La BADR est devenue, au fil du temps et notamment après la promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités, à tel point qu'aujourd'hui le secteur agricole ne présente plus que 25% de son chiffre d'affaires, cet élargissant intervenu dans son champs d'activité et de part la densité de

son réseau et l'importance de son effectif fait que la BADR est considérée par le « BANKERS ALMANACH » comme la 1^{ère} banque commerciale en Algérie (elle occupe le premier rang à l'échelle nationale, le 13^{ème} au niveau africain, et le 668^{ème} au niveau mondial sur environ 4100 banques classées).

1-1-2 Les missions de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne,
- La contribution au développement du secteur agricole
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la formation des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

1-1-3 Les objectifs de la BADR

Parmi les principaux objectifs de la BADR on trouve :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et la rentabilisation de celle-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- La gestion rigoureuse de la trésorerie tant en dinars qu'en devise.
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans des domaines d'activités la concernant.
- L'extension et le redéploiement de son réseau.

- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leur besoins.
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.

1-2 Présentation de l'agence d'accueil (BADR de TIZI OUZOU 580)¹

L'agence BADR de Tizi-Ouzou "580" a été créée en 1982 après la restructuration de la BNA. Elle se situe au chef lieu de wilaya, cette agence est dotée d'un système de « banque assise», Ce système est composé de deux groupes de travail, le « front office » et le « back office ».

1-1-1 Le Front Office

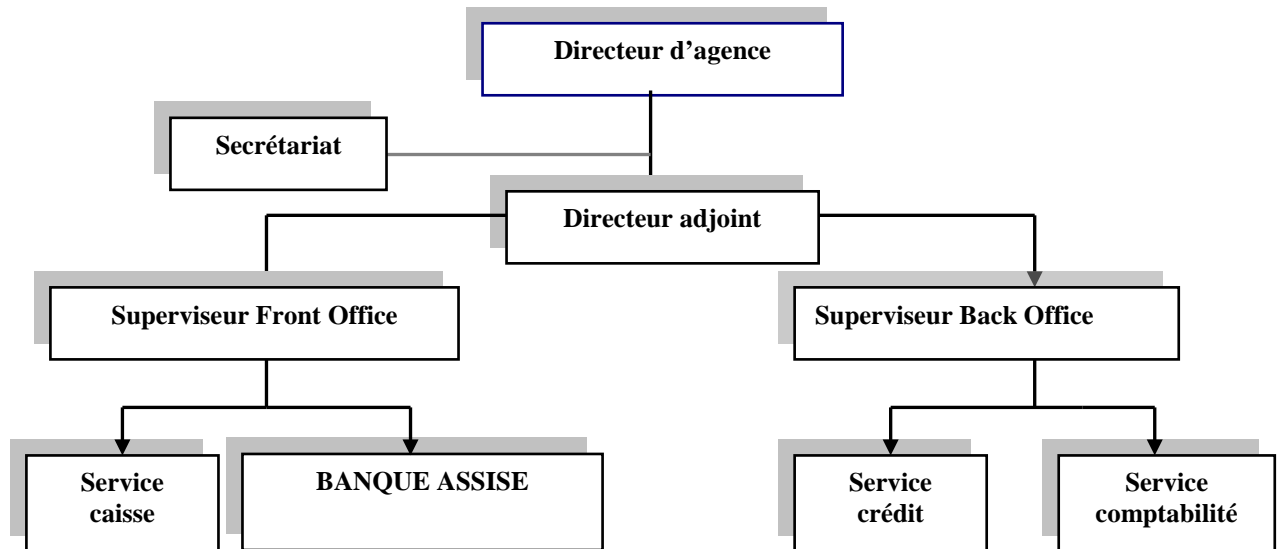
Il offre à la clientèle un espace convivial et adapté, lui garantissant un service personnalisé à travers la prise en charge et le traitement de l'ensemble de ses transactions bancaires par un chargé de clientèle et l'opportunité d'une assistance et d'un conseil de premier ordre, en matière de gestion des fonds et des placements bancaires et/ ou financiers.

1-1-2 Le Back Office

Il regroupe les potentialités techniques et humaines pour traiter en temps réel les ordres et les opérations reçus du Front office. Il lui apporte l'assistance, les conseils et les informations nécessaires à la bonne exécution des opérations de la clientèle. Il est chargé aussi du traitement des tâches administratives, techniques et d'opérations nécessaires, répondant à des délais bien précis en impliquant d'autres structures internes ou externes à la banque. Il est composé également de plusieurs services: (service crédit, service portefeuille, service commerce extérieur, service comptabilité et service virement), et dans notre cas on va s'intéresser au service de crédit.

¹ Documents interne à l'agence BADR (580) de TIZI-OUZOU.

Schéma n° 02 : L'organigramme de l'organisation de l'agence BADR 580



La source : document interne à la de la BADR

1-1-2-1 Présentation et organisation du service crédit

Le service crédit représente la cellule de base de toute agence, du fait qu'il est chargé de faire fructifier les ressources de la banque par l'octroi de crédits seins.

Le service crédit est scindé en trois sections lesquelles se partagent les tâches, de la réception des demandes de la clientèle au suivi de l'utilisation des crédits en passant par l'étude des dossiers.

a)- Le rôle de la cellule étude et analyse

Cette cellule est composée de chargés de clientèle ainsi que de chargés d'étude. Pour les premiers, leurs tâches se résument à la réception et vérification des dossiers de crédits. Quant aux seconds, leur travail consiste en l'étude et le montage de ces dits dossiers.

b)- Le rôle de la cellule suivi des engagements

Composée également de chargés de clientèle et de chargés d'étude, elle a pour mission le suivi et la gestion des dossiers de crédits et du recouvrement des créances.

c)- Le rôle de la cellule juridique

Elle est l'interlocutrice des différents services d'exploitation et d'administration. Elle est chargée de tous les problèmes d'ordre juridique et du suivi des règlements des opérations faisant l'objet du contentieux et du recouvrement des créances litigieuses et contentieuses.

1-1-2-2 Les relations du service crédit

L'organisation d'une agence est conçue de telle manière qu'il y ait interdépendance et complémentarité entre les différents services de l'agence et même avec l'ensemble des structures de la banque.

a)- Les relations fonctionnelles

Le service crédit consulte différents organismes à savoir

a-1 Les services de l'agence à savoir

- Le service caisse et portefeuille pour les retraits, virements et versements ;
- Le service étranger dans le cadre des crédits extérieurs ;
- Le service contrôle.

a-2 Les autres structures de la banque à savoir

- Le groupe régional d'exploitation du rattachement auquel sont transmis les dossiers de crédit pour prise de décision dans la limite de ses prérogatives ;
- La direction des crédits pour assistance, évaluation et mise en place des crédits ;
- La direction financière en matière de mobilisation des crédits et de besoins financiers,
- La direction des affaires juridiques et contentieuses pour orientation juridique et gestion des affaires précontentieuses et contentieuses ;
- La direction de la comptabilité.

De plus le service crédit consulte d'autres organismes à savoir

- les centrales de la banque d'Algérie (la centrale des impayés ; des risques ; des bilans)
- les administrations : fiscales, douanes et conservation foncière...

b) Les relations hiérarchiques

Le service crédit entretient des relations hiérarchiques avec les autres compartiments. Il est placé sous l'autorité du Directeur d'agence, qui assure sous sa responsabilité, la médiation entre le service et les structures hiérarchiques. Et vu que l'agence jouit d'un pouvoir décisionnel réduit, les dossiers de crédit sont alors transmis au comité du Groupe

régional d'exploitation pour étude complémentaire et décision éventuelle et ce, dans la limite de ses pouvoirs décisifs, sinon ce dernier les soumet à son tour à sa hiérarchie à savoir la Direction Générale pour décision et autorisation finale.

1-1-2-3 Crédits développé par la BADR

Ces crédits sont inscrits dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer par des concours publics des activités soutenues.

Parmi les crédits que développe la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), on retrouve : les crédits de financement de l'emploi des jeunes, soutenus par le Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) ; les crédits du financement des activités agricoles soutenus par les concours publics du Fonds National de Régulation et du Développement Agricole (FNRDA) et les crédits aux chômeurs promoteurs dispositif CNAC et ANGEM.

a) Le crédit à l'emploi de jeunes

Les crédits à l'emploi de jeunes sont des crédits d'investissement à moyen terme qui entrent dans le cadre du dispositif du soutien à l'emploi des jeunes adopté et réglementé par :

- Le décret présidentiel N° 96-234 du 02 juillet 1996 ;
- Les décrets exécutifs N° 96-295, 96-296 et 96-297 du 08 septembre 1996 ;
- Le décret exécutif N°98-200 du 09 juin 1998 modifié et complété par le décret exécutif N°03-289 du 06 septembre 2003.

Ils ont été institués par les pouvoirs publics, en collaboration avec la communauté bancaire, dans le but de faciliter la réinsertion des jeunes chômeurs (âgés entre 19 et 35 ans) dans la vie économique et sociale, en leur permettant d'investir dans le domaine de la micro entreprise, et de favoriser ainsi la création et l'extension d'activités de production (à titre individuel ou collectif) de biens et de services. Ces crédits font bénéficier aux jeunes entrepreneurs inscrits à l'ANSEJ, d'une structure de financement préférentielle sensée leur donner les conditions financières les plus favorables pour la réussite du projet.

La durée de remboursement varie de trois (03) à cinq (05) ans avec un différé de paiement de trois ans. Ainsi la structure de financement est dite triangulaire ; la plupart du temps est comme suit :

- Participation de l'ANSEJ : de 28 à 29% du coût du projet, sans intérêts et dont le remboursement intervient après le remboursement du crédit bancaire ;
- La Banque : jusqu'à 70% maximum du coût du projet et à taux d'intérêt bonifié ;
- Apport personnel : pour le montant restant à compléter du coût total du projet (1 à 2%).

La bonification des taux d'intérêts sur les crédits consentis aux jeunes promoteurs est fixée selon le secteur d'activité : Agriculture, hydraulique et pêche ou autres secteurs et aussi selon les zones dites zones normales ou bien zones spécifiques. (Voir l'annexe N° 01)

b)- Le financement des activités soutenues par le FNRDA

Ce dispositif de financement s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement Agricole (PNDA) dont la réalisation est soutenue par un financement du FNRDA. La BADR intervient par la mise en place de crédits dits «liés ».

Le crédit lié est une procédure permettant de financer des actions agricoles appelées à être réalisées sur le court et/ou moyen terme et préalablement retenues dans le cadre du PNDA et soutenues totalement (à 100 %) ou partiellement par le FNRDA (le reste étant assuré par un apport personnel de 10 % minimum et un crédit bancaire lié).

c)- Les crédits aux chômeurs promoteurs

Composé de deux dispositifs à savoir :

c-1 Les crédits CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage)

Cette forme de crédit est destinée à financer les projets présentés par les chômeurs allocataires de la CNAC, âgés entre 35 et 50 ans. Leur durée peut aller jusqu'à (08) ans avec un différé de paiement de trois ans. (Voir l'annexe N° 02)

c-2 Les crédits ANGEM (Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit)

Cette forme de crédit est destinée à financer les projets présentés par des chômeurs âgés entre 35 et 50 ans, et le montant de ce crédit est plafonné à 1 million de DA.

1-1-2-4 Les crédits spécifiques à la BADR

Ces types de crédits sont émis par la BADR pour attirer plus de clientèle, on trouve :

a)- Le crédit ETTAHADI

ETTAHADI est un crédit destiné pour le financement des opérations d'investissement et de mise en valeur des terres relevant de la propriété privée et du domaine privé de l'Etat. Il

est octroyé dans le cadre de la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage ou d'exploitations existantes sur les terres agricoles non exploitées.

L'action ciblée par ETTAHADI est la réalisation des projets d'investissement retenus dans le programme de mise en valeur approuvé par les structures habilitées du ministère de l'agriculture et du développement rural, notamment l'Office National des Terres Agricoles (ONTA) dont les domaines concernés sont les suivants :

- Création, équipement et modernisation de nouvelles exploitations agricoles et/ou d'élevage ;
- Renforcement des capacités de production de celles existantes et insuffisamment valorisées ;
- Les entreprises économiques qui concourent à l'intensification, la transformation, la valorisation de produits agricoles et d'élevage, la distribution et l'exportation de produits agricoles et agroalimentaires, nécessitant des besoins de financement (crédit fédératif) à moyen terme.

a-1 Caractéristiques du crédit ETTAHADI

C'est un crédit bonifié d'une durée de 7 ans, ne dépassant pas un (01) million de dinars par hectare et destiné à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage de moins de 10 hectares.

Les concessionnaires bénéficiaires d'exploitations de plus de 10hectars, peuvent bénéficier d'un crédit bonifié plafonné à 100 millions de dinars. Au-delà de ce montant, ils sont libres de négocier les crédits auprès de la BADR, dans le cadre des crédits classiques et les procédures internes en vigueur à la banque.

a-2 La durée du crédit ETTAHADI : est modulée en fonction de la maturité de chaque projet. Elle peut être à moyen terme avec un à deux ans de différé et bénéficie des avantages de la bonification de taux. Elle peut être à long terme avec un différé qui peut atteindre cinq ans.

a-3 La bonification du taux d'intérêt se fait de la manière suivante

Les intérêts sont pris en charge par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural sur le FNDIA comme suit :

- Prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR (montant restant dû) quand la durée de remboursement du crédit ne dépasse pas **3 ans** ;

- Le bénéficiaire du crédit aura à payer 1% d'intérêts quand le remboursement est effectué entre **3 et 8 ans** ;
- Le bénéficiaire du crédit aura à payer 3% d'intérêts quand le remboursement est effectué entre **5 et 8 ans** ;
- Au-delà de cette période, le bénéficiaire aura à rembourser l'intégralité du taux d'intérêt du crédit.

Tout bénéficiaire du crédit ETTAHADI qui rembourse aux échéances arrêtées ci-dessus ouvre droit à un crédit de même nature.

Pour les exploitations de moins de 10 HA, le bénéficiaire du crédit ETTAHADI, ouvre droit à un accompagnement personnalisé, si nécessaire, assuré par **L'EAGR** (Entreprise Algérienne de Génie Rural), pendant la phase de valorisation des terres. La prise en charge des frais induits par cet accompagnement est assurée par le MADR sur le FDRMVTC.

L'acte de concession constitue auprès de la BADR, une hypothèque en tant que garantie pour le crédit octroyé. (Voir l'annexe N° 03)

b) Le crédit INVEST-VAN

Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule utilitaire pour l'activité commerciale du promoteur. Ce véhicule ne doit pas dépasser 3,5T de catégorie B.

La durée du crédit va de trois à cinq ans avec un taux d'intérêt de 5,25% qui est variable. La banque finance 70% du montant du véhicule qui est limité à 1.200.000,00 DA.

c) Le crédit RFIG

Ce type de crédit comme on l'a déjà cité dans les crédits d'exploitations, (crédit de compagnie) on peut aussi le trouver sous forme d'un crédit d'investissement car il permet au promoteur l'achat de petits équipements utiles à son activité. Ce crédit a été financé en 2008 en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture. Il consiste en un prêt à taux bonifié et d'une durée d'une année avec une possibilité de prolongation de six mois en cas de force majeure.

En l'espace d'une année, 6,84 milliards de DA ont été octroyés par la BADR dans le cadre de ce dispositif. (Voir l'annexe N° 04).

Dans ce chapitre, nous avons cité les différentes formes des crédits accordés par la 580. Ces derniers qui sont destinés aux bénéficiaires. Parmi ses crédits spécifiques nous avons opté pour « **ETTAHADI** » comme objet de notre étude pratique dans la suivante section.

Section 02 : Étude d'un crédit spécifique « ETTAHADI »

Le projet présente une étude technico-économique qui a été accompli par l'agence « 580 » de TIZI-OUZOU, relative à la création d'une **exploitation agricole** (production de fourrage et produits maraichère) et **d'élevage** par l'acquisition de matériels d'irrigations et matériels de travail du sol, qui a pour objectif : L'amélioration de la production agricole, valorisation et préservation des ressources naturelles, améliorer l'autosuffisance alimentaire, réduction du taux du chômage, revenus améliorés et Sols restaurés de plus l'exode rural réduit.

Ce travail s'est déroulé sur deux phases qui sont: une phase de bureau qui dépend de la collecte, exploitation et analyse des données relatives à la zone du projet. Pour la deuxième phase, il s'agit de prospection du terrain (observations, discussion) dans le but d'évaluer les potentialités de la zone et de se prononcer sur la faisabilité du projet sur les plans technique et économique.

2-1 Données générales du projet

Ce projet d'acquisition de matériel d'irrigation et de travail de sol élevage est situé dans un endroit favorable à la culture fourragère et maraichère, il est situé à la lisière du Oued Sebaou, l'eau est abondante.

Les principales données techniques prise en considération dans cette étude se présentent comme suit : le matériel agricole à acquérir pour la production de fourrage vert et de produit maraichère est constitué de kit d'irrigation avec groupe motopompe et d'un tracteur avec accessoire, les espèces fourragères choisies sont **la luzerne**², **la vesce avoine**³ et **le sorgho**

² La **luzerne cultivée** est une plante herbacée fourragère de la famille des fabacées, très productive, très résistante à la sécheresse, très riche en protéines, riche en vitamines et en sels minéraux et aussi utilisée en diététique. (luzerne : culture utilisation A. le Gall, J. D. Arnaud, P. Guy ITCF, 1982 - 39 pages).

³ L'**Avoine** est une plante bisannuelle, cultivée comme céréale ou comme fourrage à couper en vert ; leurs pousses tendres et sucrées plaisent à tous les animaux de la ferme. Utilisée principalement dans l'alimentation animale L'avoine est une plante relativement exigeante qui ne doit pas être installée sur sols pauvres sans apport de fumier ou d'engrais.

fourrager⁴, pour leur adaptation à la région et la production de la pomme de terre dans l'exploitation, afin de diversifier les revenus.

2-2 Description du projet

2-2-1 Identification de l'investisseur

Le jeune promoteur X, âgé de 44 ans, souhaite bénéficier d'un crédit agricole sur 8 ans dans le cadre du CLT **ETTAHADI**. Le financement portera sur l'acquisition des équipements d'exploitations agricoles. Le coût global de l'investissement est estimé à 10 516 768,91DA.

En guise de garantie, Mr X nous propose l'hypothèque d'une construction une villa (R+2) de 135.85 M² à TIZI OUZOU au lieu dit AZIB AHMED d'une valeur expertisée de 10764799 DA.

Ce foncier dispose d'une parcelle en location avec contrat notarié, située dans la commune de Souama, au lieu dit AZAGHAR (Lieu : BOUBHIR) d'une surface totale de 10,00 Ha.

Les observations réalisées sur les lieux ont permis d'identifier l'occupation des sols de la commune qui se caractérise par la dominance des terres agricoles à potentialité bonne et moyenne, situées en grande partie au Nord.

2-2-2 Analyse des données climatiques

La zone d'étude est occupée par une végétation naturelle plus ou moins restreinte, avec des conditions pédologiques, topographique et climatique qui semble régir la répartition de la végétation.

La région de Souama caractérisée par un climat méditerranéen avec des hivers froids, humides (températures moyennes de 5°C), des étés chauds, secs (températures moyennes de 35°C) et deux saisons relativement équilibrées (Printemps et Automne) dont la composition floristique de la zone est très diversifiée, en particulier l'oléiculture.

⁴ Le **sorgho commun** est une plante herbacée annuelle originaire d'Afrique, elle est cultivée soit pour ses graines, soit comme fourrage. Le sorgho est la cinquième céréale mondiale, après le maïs, le riz, le blé et l'orge (Le sorgho à sucre en Chine . Magazine FAO Focus. Publié en février 2002. <http://www.fao.org> [archive])

Concernant les ressources en eau, l'exploitation est dotée d'un puits avec un bon débit, qui assure une bonne alimentation en eau pour l'irrigation. Quant au sol est de texture argilo-limoneuse, profond, un peu calcaire et riche en matière organique.

Tableau n° 02 : Détail des investissements

Cet investissement repose sur l'acquisition des matériaux de travail du sol et d'irrigations, récapitulés dans le tableau suivant en quantité, unité et coût d'investissement.

Désignation	quantité	unité	Coût d'investissement
acquisition de matériel agricole (tracteur DZAT 82CV4)	1	unité	3861000 ,00
Acquisition de cultivateur 13 dents	1	unité	162 864 ,00
Acquisition charrue 3 disques P	1	unité	282 906,00
Acquisition FAUCHEUSE UNIVERSELLE	1	unité	201 614,40
acquisition épandeur d'engrais	1	unité	319 410,00
Acquisition citerne 300 L	1	unité	207 651,00
Acquisition de remorque 5T	1	unité	316 602,00
Moteur deutz4C nue	2	unité	1 260 000,00
Pompe caprari g 72m3/14	2	unité	731 530,00
Acquisition de kit d'aspersion	3	unité	775 438,91
Acquisition de tube d'irrigation	100	unité	480 343,50
TOTAL			10 516 768,91

Source : Documents interne à l'agence BADR « 580 »

2-3 Fiche technique des cultures

Selon la région où le projet sera installé, plusieurs cultures fourragères peuvent être envisagées à savoir LUZERNE, VESCE AVOINE, SORGHO, POMME DE TERRE.

Les recettes de l'unité en tenant compte des prix suivants :

- Fourrage vert de luzerne : 3200,00 DA/QX ;
- Fourrage vert de Vesce Avoine : 3000,00 DA/QX ;

- Fourrage vert de Sorgho Fourrager : 3500,00 DA/QX ;

- Fourrage vert de pomme de terre : 3000,00 DA/QX.

Les recettes du projet comprennent la vente de fourrage et la pomme de terre.

Tableau n° 03 : Chiffre d'affaire

Spéculation	Superficie	Rendement Qx/Ha	Prix unitaire	CA prévisionnel
luzerne	01Ha	150	3 200	480 000
vesce avoine	01Ha	50	3 000	150 000
Sorgho	01Ha	120	3 500	420 000
Pomme de terre	5,5Ha	300	3 000	4 950 000
total	8,5Ha	620	12 700	6 000 000

Source : Élaboré par nous même d'après les données interne à l'agence BADR « 580 »

Notre relation compte exploiter un terrain de 8.5 HA destiné pour les quatre produits, ce qui nous donne un rendement de 620Qx /Ha, le coût du Qx est de 12700DA ce qui représente un montant de 6000000DA.

Tableau n° 04 : Le Chiffre d'affaires sur production végétale durant 8 ans

Désignation	1^{er}	2^{eme}	3^{eme}	4^{eme}	5^{eme}	6^{eme}	7^{eme}	8^{eme}
Luzerne	480000	504000	529200	555660	583443	612615	643246	675408
Vesce Avoine	150000	157500	165375	173644	182326	191442	201014	211065
Sorgho Fourrager	420000	441000	463050	486203	510513	536038	562840	590982
pomme de terre	4950000	5197500	5457375	5730244	6016756	6317594	6633473	6965147
CA d'affaire sur production	6000000	6300000	6615000	6945750	7293038	7657689	8040574	8442603

Source : Documents interne à l'agence BADR « 580 »

Le chiffre d'affaire généré par la pomme de terre est supérieur on le comparant au chiffre d'affaires des autres produits.

2-4 Évaluation financière du projet

A fin d'accorder ce crédit la banque BADR a procédé à l'évaluation financière de cet investissement.

Tableau n° 05 : Les investissements

Désignation	Quantité	Unité	cout d'investissement
acquisition de matériel agricole (tracteur DZAT 82CV4)	1	Unité	3 861 000,00
acquisition de cultivateur 13 dents	1	Unité	162 864,00
acquisition charrue 3 disques P	1	Unité	282 906,00
acquisition charrue 2 soc REV	1	Unité	549 771,30
acquisition ramasseuse presse	1	Unité	1 099 753,20
acquisition GIRO ANDAINEUR	1	Unité	267 883,20
acquisition FAUCHEUSE UNIVERSELLE	1	Unité	201 614,40
acquisition épandeur d'engrais	1	Unité	319 410,00
acquisition citerne 300L	1	Unité	207 651,60
acquisition de remorque 5T	1	Unité	316 602,00
moteur deutz4C nue	2	Unité	1 260 000,00
pompe caprari g72m3/14	2	Unité	731 530,80
acquisition de kit d'aspersion	3	Unité	775 438,91
acquisition de tube d'irrigation	100	Unité	480 343,50
TOTAL			10 516 768,91

Source : Documents interne à l'agence BADR « 580 »

2-4-1 Les charges de fonctionnement de production de fourrage et produit maraichères à savoir :**a) Les frais d'exploitation**

Les charges variables de cette exploitation ont été déterminées sur la base hypothèses suivantes :

- les prix retenus pour les charges opérations de production (travail du sol, semis, épandage, traitement, récolte) sont des références enregistrées par les agriculteurs en tenant compte de l'utilisation du matériel de travail en propriété.

- Les prix retenus pour les charges d'approvisionnement (Semences, Engrais, Produits phytosanitaires, Irrigation (eau+ énergie) sont ceux enregistrés au niveau des souks au moment de la réalisation de cette étude.

b) Les charges fixes

La main d'œuvre : les besoins en personnel sont :

01 ouvrier payé à 20000 DA/mois.

Tableaux n° 06 : Frais de services

On distingue les frais d'assurance et autres frais :

désignation	charge/an
frais assurance	78 875,77
Autres frais	10 000,00
Total	88 875,77

La réalisation de ce projet exige les frais d'assurance et les frais divers.

Tableau n° 07 : L'évolution des frais de services sur 8 ans

Années	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}	6 ^{eme}	7 ^{eme}	8 ^{eme}
frais assurance	78 876	82 820	86 961	91 309	95 874	100 668	105 701	110 986
Autres	10 000	10 500	11 025	11 576	12 155	12 763	13 401	14 071
Total	88 876	93 320	97 986	102 885	108 029	113 431	119 102	125 057

Source : Élaboré par nous même d'après les donnés interne à l'agence BADR « 580 »

On remarque que les frais de service augmentent d'une année à une autre.

Tableau n° 08 : Frais divers

Années	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}	6 ^{eme}	7 ^{eme}	8 ^{eme}
Cotisation CASNOS	34 560	34 560	34 560	34 560	34 560	34 560	34 560	34 560
Autres	20 000	20 400	20 808	21 224	21 649	22 082	22 523	22 974
Total	54 560	54 960	55 368	55 784	56 209	56 642	57 083	57 534

Source : Élaboré par nous même d'après les donnés interne à l'agence BADR « 580 »

Les frais divers sont composés essentiellement de l'assurance des machines. Les frais de Cotisation CASNOS restent fixes par contre les autres frais augmentent d'une année à une autre durant les 8 ans.

Nous avons constaté également que le taux appliqué aux frais divers est de 02% par rapport aux chiffres d'affaires.

Tableau n°09 : Frais du personnel

Le projet nécessitera au moins 01 ouvrier permanent en plus du promoteur pour le bon fonctionnement de l'exploitation.

Poste	Nombre	Salaire brut/mois par personne	salaire brut (Total/mois)	Salaire brut/an
Ouvrier	1	20 000	20 000	240 000
TOTAL en DA	1		20 000	240 000

Tableau n° 10 : Évolution des Frais personnels sur 8 ans

Années	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}	6 ^{eme}	7 ^{eme}	8 ^{eme}
Personnels d'exploitation	240000	244800	249696	254690	259784	264979	270279	275685
Charges Salarials	84000	85680	87394	89141	90924	92743	94598	96490
TOTAL	324000	330480	337090	343831	350708	357722	364877	372175

Source : Élaboré par nous même d'après les données interne à l'agence BADR « 580 »

D'après ce tableau on a constaté que les frais personnels augmentent d'une année à une autre pendant 8 ans de 02%.

Tableau n°11 : Montage financier du projet :

Désignation	coût d'investissement	Apport personnel	Subvention FNDIA	crédit ETTAHADI
acquisition de matériel agricole (tracteur DZAT 82CV4)	3 861 000,00	772200	1 351 350,00	3 088 800,00
acquisition de cultivateur 13 dents	162 864,00	32572,8	48 859,20	130 291,20
acquisition charrue 3 disques P	282 906,00	56581,2	84 871,80	226 324,80
acquisition charrue 2 soc REV	549 771,30	109954,26	164 931,39	439 817,04
acquisition ramasseuse presse	1 099 753,20	219950,64	329 925,96	879 802,56
acquisition GIRO ANDAINEUR	267 883,20	53576,64	80 364,96	214 306,56
acquisition FAUCHEUSE UNIVERSELLE	201 614,40	40322,88	60 484,32	161 291,52
acquisition épandeur d'engrais	319 410,00	63882	95 823,00	255 528,00
acquisition citerne 300L	207 651,60	41530,32		166 121,28
acquisition de remorque 5T	316 602,00	63320,4		253 281,60
moteur deutz4C nue	1 260 000,00	252000	60 000,00	1 008 000,00
pompe caprari g72m3/14	731 530,80	146306,16		585 224,64
acquisition de kit d'aspersion	775 438,91	155087,782	130 768,50	620 351,13
acquisition de tube d'irrigation	480 343,50	96068,7		384 274,80
TOTAL	10 516 768,91	2103353,78	2 407 379,13	8 413 415

Source : Documents interne à l'agence BADR « 580 »

L'étude financière montre que ce projet nécessite un montant de 10516768,91DA, le promoteur possède 2103353,78DA. Afin de réaliser ce projet, ce dernier a sollicité l'État pour un montant de 2407379,13DA et la BADR pour un montant de 8413415.

2-4-2 Échéancier de remboursement des investissements

Prise en charge de la totalité des intérêts par le montant restant dû (MADR) quand la durée de remboursement du crédit ne dépasse pas 5 ans.

Le promoteur opte pour une durée de remboursement de 08 ans, donc taux d'intérêt 0% pendant les 5 premières années, 1% pour la 6^{ème} et 7^{ème} année et 3% pour la 8^{ème} année, sachant que la durée de l'emprunt 8ans et le différé de remboursement 1ans.

Tableau n° 12 : Amortissement du crédit (ETTAHADI)

ANNEE	Crédit ETTAHADI	Taux	Durée
2 015	8 413 415	0%,1%,3%	8 années

Années	MDR	Frais Financiers	Taux	Capital remboursé dans l'année	Annuité
2016	8 413 415		0%	1 051 677	1 051 677
2017	7 361 738		0%	1 051 677	1 051 677
2018	6 310 061		0%	1 051 677	1 051 677
2019	5 258 384	0	0%	1 051 677	1 051 677
2020	4 206 708	0	0%	1 051 677	1 051 677
2021	3 155 031	31 550	1,00%	1 051 677	1 083 227
2022	2 103 354	21 034	1,00%	1 051 677	1 072 710
2023	1 051 677	31 550	3 ,00%	1 051 677	1 083 227

Source : Élaboré par nous même d'après les données interne à l'agence BADR « 580 »

$$\text{-Amortissement} = \frac{\text{crédit ETTAHADI}}{\text{La durée du remboursent}} \Rightarrow \frac{8413415}{8} = 1051677\text{DA.}$$

$$\text{-MADR}_{2016} = 8413415 - 1051677 = 7361738\text{DA.}$$

-Calcul des frais financiers pour la 6^{ème} année

$$3155031 \times 1\% = 31550$$

-Annuité=l'intérêt+l'amortissement

$$31550 + 1051677 = 1083227$$

Tableau n° 13 : Frais des amortissements

Désignation	montant d'investissement	taux d'amortissement	Année 1	Année 2	Année 3 et +
acquisition de matériel agricole (tracteur DZAT 82CV4)	3861000	20%	772200	772200	772200
acquisition de cultivateur 13 dents	162864	20%	32573	32573	32573
acquisition charrue 3 disques P	282906	20%	56581	56581	56581
acquisition charrue 2 soc REV	549771	20%	109954	109954	109954
acquisition ramasseuse presse	1099753	10%	109975	109975	109975
acquisition GIRO ANDAINEUR	267883	10%	26788	26788	26788
acquisition FAUCHEUSE UNIVERSELLE	201614	20%	40323	40323	40323
acquisition épandeur d'engrais	319410	20%	63882	63882	63882
acquisition citerne 300L	207652	20%	41530	41530	41530
acquisition de remorque 5T	316602	20%	63320	63320	63320
moteur deutz4C nue	1260000	20%	252000	252000	252000
pompe caprari g72m3/14	731531	20%	146306	146306	146306
acquisition de kit d'aspersion	775439	20%	155088	155088	155088
acquisition de tube d'irrigation	480344	20%	96096	96096	96096
Montant	10516768,9		1966590,14	1966590,14	1966590,14

Les équipements de production sont amortis sur toute la durée de l'étude (8ans)

2-5 Prévisionnels de l'exploitation

Tableau n° 14 : Comptes des résultats (TCR)

Désignation des articles	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
Production végétale	6000000	6300000	6615000	6945750	7293038	7657689	8040574	8442603
subvention FNDA	2407379							
Chiffre d'Affaires (1)	8407379	6300000	6615000	6945750	6945750	7657689	8040574	8442603
Matière et fournitures	1992650	2092283	2196897	2306741	2306741	2543182	2670342	2803859
Services	88876	93320	97986	102885	102885	113431	119102	125057
Total des consommations intermédiaires	2081526	2185602	2294882	2409626	2409626	2656613	2789444	2928916
Marge Brute(3)	6325853	4114398	4320118	4536124	4536124	5001076	5251130	5513687
Frais divers	54560	54960	55368	55784	55784	56642	57083	57534
Total des charges externes	54560	54960	55368	55368	55784	56642	57083	57534
Valeur Ajoutée (4)	6271293	4059438	4264750	4264750	4480340	4944435	5194047	5456153
CHARGES SALARIELLES	324000	330480	337090	337090	343831	357722	364877	372174
Excédent Brut D'Exploitation (5)	5947293	3728958	3927660	3927660	4136508	4586713	4829170	5083979
Dotation aux amortissements	1966590	1966590	1966590	1966590	1966590	130993	130993	130993
Résultat d'exploitation	3980703	1762368	1961070	1961070	2169918	4455719	4698177	4952986
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0	31550	21034	31550
Résultat Courant	3980703	1762368	1961070	2169918	2389423	4424169	4677144	4921435

Source : Élaboré par nous même d'après les données interne à l'agence BADR « 580 »

Suivant les données aménagées, les résultats à réaliser sont positifs et satisfaisant. Ils atteindront 4921435DA la dernière année.

-Le chiffre d'affaires = production végétale + subvention Étatique ;

- **Total des consommations intermédiaires** = matière et fourniture + service ;
- **Marge brute** = chiffre d'affaire- total des consommations intermédiaires ;
- **Total des charge externes** = frais divers + autres frais ;
- **Valeur ajoutée** = marge brute – total des charges externes ;
- **Excédant brute d'exploitation** = impôts, taxes + charges salariales ;
- **Résultat d'exploitation** = excédant brute d'exploitation – dotation aux amortissements ;
- **Résultat de l'exercice** = résultat d'exploitation + produits financiers – charges financiers.

D'après les résultats obtenus ci-dessus on a constaté :

La valeur ajoutée augmente sur le plan de la productivité, que sur le plan de la rentabilité (le résultat net augmente aussi) et ce malgré l'intégration de toutes les charges.

Tableau n° 15 : Cash Flow

ANNEE	1 ^{Er}	2 ^{Emme}	3 ^{Emme}	4 ^{Emme}	5 ^{Emme}	6 ^{Emme}	7 ^{Emme}	8 ^{Emme}
Résultat de l'exercice	3980703	1762368	1961070	2169918	2389423	4424169	4677144	4921435
Dotation aux amortissements	1966590	1966590	1966590	1966590	1966590	130993	130993	130993
Cash flow brut	5947293	3728958	3927660	4136508	4356013	4555162	4808137	5052429
Capital remboursé dans l'année	1051677	1051677	1051677	1051677	1051677	1051677	1051677	1051677
CASH-FLOW NET	4895616	2677281	2875983	3084831	3304336	35033485	3756460	4000752
CASH-FLOW Cumulé	489516	7572898	10448881	13533712	16838049	20341534	240997994	28098746

Source : Élaboré par nous même d'après les donnés interne à l'agence BADR « 580 »

- **Cash-flow brut** = résultat de l'exercice + dotation aux amortissements ;
- **Cash-flow net** = cash-flow brut – capital remboursé dans l'année ;

-Cash-flow cumulée de la 2^{ème} année= cash-flow net de la 1^{ère} année + cash-flow net de la 2^{ème} année.

$$4895616+2777281=7572898$$

La trésorerie prévisionnelle ou cash flow net est positive sur toute la durée de l'exploitation, le montant du cash flow brut est suffisant pour faire face aux remboursements du crédit octroyé par la banque.

Tableau n° 16 : Cash Flow actualisés

ANNEE	1 ^{Er}	2 ^{Emme}	3 ^{Emme}	4 ^{Emme}	5 ^{Emme}	6 ^{Emme}	7 ^{Emme}	8 ^{Emme}
Flux non actualisés	4895616	2677281	2875983	3084831	3304336	3503485	3756460	4000752
Coefficient d'actualisation	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Flux actualisés	4450560	2212629	2160769	2106981	2051733	1977626	1927658	1866380
Flux actualisés cumulés	4450560	6663189	8823958	10930940	12982672	14960299	16887957	18754337
ANNEE	1	2	3	4	5	6	7	8

Source : Élaboré par nous même d'après les donnés interne à l'agence BADR « 580 »

Avec un taux d'actualisation de 10%, les flux nets de trésorerie demeureront positifs sur toute la période étudiée.

-flux actualisés = $4895616 \times (1+0,1)^{-1} = 445056$

-flux actualisés cumulés de la 2^{ème} année= flux actualisés de la 1^{ère} année + flux actualisés de la 2^{ème} année.

$$445060 + 2212629 = 6663189$$

Tableau n° 17 : Valeur actuelle nette (VAN)

Année	Valeur futures	Facteur de valeur actuelle 10%	Valeur actuelle
		10%	
1	4 895 616,47	0,91	4 450 560,43
2	2 677 281,05	0,83	2 212 628,97
3	2 875 983,35	0,75	2 160 768,86
4	3 084 831,29	0,68	2 106 981,28
5	3 304 336,37	0,62	2 051 732,91
6	3 503 485,42	0,56	1 977 626,19
7	3 756 459,94	0,51	1 927 657,91
8	4 000 751,68	0,47	1 866 380,19
Total			18754336.74
Investissement initial			10 516 768,91
Valeur actuelle nette (VAN)			18754336.73

Source : Élaboré par nous même d'après les données interne à l'agence BADR « 580 »

$$VAN = -I_0 + \sum_{i=1}^n Rt(1+i)^{-t}$$

Selon les calculs, la VAN est de 18754336.73DA, ce qui signifie que l'investissement est rentable durant huit ans. Comme la VAN est positive au taux d'actualisation de 10% Ce ci veut dire que après cinq ans, sur la valeur marchande, il y aura une augmentation de 18754336.73DA

Tableau n°18 : Le taux de rentabilité interne (TRI)

La première étape : l'itération avec $I_0=10516768.91DA$

$$I_0 = \sum_{t+i}^i Rt(1+i)^{-t}$$

Description	25%	26%	27%
Revenu net de deuxième année	1713459	1686369	1659917
Revenu net de troisième année	1472503	1437721	1404026
Revenu net de la quatrième année	853946	827158	801412
Revenu net de la cinquième année	108276	1040474	1000151
Revenu net de la sixième année	918417	875542	834983
Revenu net de la septième année	787786	745049	704940
Revenu net de la huitième année	671214	629763	591169
$\sum RT$	11416581	11127485	7486406

Source : Élaboré par nous même d'après les données interne à l'agence BADR « 580 »

Donc le TRI est entre 26% et 27% dont il faut trouver la valeur réelle de TRI par l'interpolation

La deuxième étape : interpolation

$$11127485-10516768=610717\text{.....}1$$

$$11127485-7486406=3641079\text{.....}2$$

$$\frac{1}{2}=\frac{610717}{3641079}=0.16$$

$$\text{TRI} = 26\% + 0.16\% = \mathbf{26.16\%}$$

Le **TRI** (26.16%) est supérieur au taux d'actualisation (10%) par conséquent le projet est rentable. le tableau de financement ou le plan de financement dégage le solde de trésorerie qui est positif d'où le projet est solvable.

- Indice de profitabilité

$$\text{Indice de profitabilité} = \frac{\sum \text{flux actualisés}}{\text{investissement}}$$

$$\text{IP} = \frac{18\,754\,336,73}{10\,516\,768,91} = 1.78$$

L'indice de profitabilité(1,78) au taux d'actualisation de 10% l'an pendant 8ans, ceci montre que 1DA investi rapporte 1,78 DA pour cette raison le projet est rentable.

- Délai de récupération des capitaux (DRC)

$$\text{Délai de récupération des capitaux (DRC)} = \frac{\text{Moyenne de flux actualisés}}{\text{Coût de l'investissement}}$$

$$\text{DR} = \frac{2\,110\,994,57}{10\,516\,768,91} = 4.98$$

Le temps requis pour récupérer l'argent investi dans ce projet (4 ans, 11mois et 27 jours) est inférieure à la durée du crédit (8ans), ce qui prouve que le projet est liquide.

Tableau n°19 : Bilan d'ouverture

ACTIF		PASSIF	
Actif Immobilisé		Capitaux Propres	
Équipement de production	6 339 166,91	Capitaux Propres	2 103 353,78
bâtiment et construction			
matériel de transport	4 177 602,00		
sous-total	10 516 768,91	sous-total	2 103 353,78
Actif Circulant		Dettes	
Stocks d'approvisionnement		Dette bancaires à MT 8413415,13 Dettes fournisseurs	
Stocks de produit animaux			
Stocks de produits végétaux			
CHEPTEL			
Créances			
Banque			
Caisse			
sous-total	0,00	sous-total	8 413 415,13
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	
10 516 768,91		10 516 768,91	

Source : Documents interne à l'agence BADR « 580 »

De l'étude de bilan, il ressort ce qui suit :

Sur le plan comptable, on constate que sa situation patrimoniale est stable et ne connaîtra aucune fluctuation, car elle répond favorablement à l'aspiration du promoteur en matière d'investissement.

Sur le plan financier, elle jouira d'une structure financière équilibrée, qui se caractérisera par :

-une autonomie financière qui s'améliore, cette dernière s'explique par les remboursements des emprunts contractés et l'augmentation des fonds propre dégagés de son activité.

-une rentabilité financière très satisfaisante.

2-6 Effets induits par le projet

Ce projet, peut avoir des effets sur le développement économique, social et environnemental.

2-6-1 Impact économique

Développement de production de fourrage vert et produit maraichères qui permettra la disponibilité de fourrage vert pour les éleveurs de la région et une augmentation de la production maraichère.

2-6-2 Impact commercial

Ce projet permettra d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, particulièrement dans le domaine maraichère, il peut également favoriser le développement d'autres activités en l'amont et en l'aval de l'activité principale de la ferme.

2-6-3 Impact sur l'environnement :

Le projet ne représente aucune menace sur l'environnement humain, faune et flore de la région. il ne rejette pas de déchets organiques, chimiques.

2-6-4 Impact socio

Les retombées du projet sur le plan socio-économique sont en adéquation avec les objectifs de la politique des pouvoirs publics, car il permet : de créer 1 emplois directs et des emplois indirects.

Conclusion du chapitre IV

Dans la première section de ce chapitre nous avons pu survoler l'activité de la BADR et son financement d'une manière globale. La deuxième section réservée au traitement d'un cas pratique dont nous avons essayé d'apporter les résultats économiques présentés par le projet, montrent que l'investissement dans l'élevage de bovin laitier est rentable.

En plus des effets économiques positifs induits par ce type d'investissement pour toute la région, le projet de production de fourrage vert et produit maraichères, générera une exploitation prévisionnelle continuellement et un délai de récupération intéressant.

Le cash flow généré par la phase exploitation de production de fourrage vert et produit maraichère est suffisant pour faire face au remboursement des annuités du crédit.

Conclusion Générale

Le financement du secteur agricole reste toujours parmi les grandes obsessions de l'Etat Algérien depuis les années 1962 à ce jour, ce qui explique les différences réformes agraires et politiques de déploiement agricole afin d'arriver de ce secteur à ses hauts niveau et pourquoi pas de réaliser l'autosuffisance alimentaire.

Malgré les efforts de l'Etat et l'existence d'importantes zones d'activités, et de productivités des ressources qui constituent des atouts pour améliorer la production agricole, l'agriculture Algérienne n'arrive toujours pas de passer de son statut traditionnel à un statut moderne, et cela pour les raisons très délicates comme l'asthénie de l'investissement dans ce secteur qui reste l'un des primordiaux entraves au développement.

Après avoir fait une synthèse sur les différentes réformes agraires suivies par l'Etat algérien depuis l'indépendance, notre étude, nous mène aussi à dire que la BADR contribuait et continue de contribuer au financement du secteur agricole depuis sa naissance en 1982 malgré le lancement des lois qui abrogent l'idée de spécialisations dans le financement de ce secteur en 1990 qui touche également son activité commerciale.

A partir de cette période, d'autres institutions ont été adopté par l'implication directe des agriculteurs, tel que la CNMA qui assure le financement de l'agriculture ainsi que de promouvoir et de développer les activités agricoles. Aujourd'hui elle unit plus de 62 caisses régionales.

En plus des deux organismes précités (BADR et CNMA), d'autres organismes sont nés pour accomplir la tâche du financement de ce secteur comme les dispositifs ANSEJ et ANGEM qui ont pour mission le soutien des jeunes promoteurs dans la réalisation des différents investissements, ont considérablement contribué au financement des projets agricoles à travers l'octroi des crédits exonérés à une certaine période.

De ce fait, on peut dire que la BADR dans nos jours ne répond plus à sa première tâche qui lui a été assignée : développer et financer l'agriculture, cette dernière mission qui ne représente aujourd'hui que 25% de ses activités.

Comme on le disait en haut, malgré les efforts et les sacrifices consacrés pour la relance agricole, les résultats ont amené quelque modification mais sans réaliser les butes assignés.

L'agriculture algérienne reste continuellement le point faible de notre économie en dépit des budgets importants que l'Etat lui alloue chaque année dans le cadre de PNDA.

A travers les différents programmes qui le compose, le PNDAR vise à pallier les dysfonctionnements qui continuent de perturber les unités de productions. Le dispositif est complété par la mise en place de mécanismes techniques, économiques et financiers destinés à libérer l'exploitant des contraintes extérieures de son environnement (administratif, agronomique, économique) etc.

A l'issue de notre stage pratique, la BADR a accepté d'accorder un crédit « ETTAHADI » à une entreprise pour une durée de 8ans, mais avant de prendre cette décision (**Avis Favorable**), toute une analyse a été faites par cette banque.

De notre part aussi, nous avons mené une analyse pour les données présentées par cette entreprise et nous sommes arrivés aux résultats suivants :

-le projet est rentable, l'entreprise est solvable.

-le projet financé est viable, dans un secteur d'activité promoteur, évoluant dans une région d'activité ou le projet ne présente a priori aucun risque. Pour cela, la banque a donné une décision favorable pour financer le projet.

Enfin, nous espérons que ce modeste travail sera au niveau de la confiance placée en nous et permettra à d'autre stagiaire de contribuer à l'élargissement de cette étude dans le future.

Bibliographie

I. Ouvrages

1. ALAIN (S.) : « Les grands courants de la pensée économique », Editions Economica, paris, 1997.
2. AMMOUR (B.) « Le système bancaire algérien texte et réalité », Dahlab 2^{ème} édition 1981.
3. AMMOUR (B.) : « Pratique des politique des politiques bancaires, référence à Algérie », Edition Dahlab, 1997.
3. DJILALI (B.) : « Agriculture et développement en Algérie », Société National d'édition et de diffusion, Alger, 1980.
4. FABIAN (M.) : « Banque : modes d'emplois », Edition EYROLLES, paris, 1992.
5. FAROUK (Y.) : « L'entreprise et le financement bancaire », Edition, Casbah, 2001.
6. HAYAMI (Y.) et RUTTAN (V.) : « Agriculture et développement une approche internationale », Economica, paris, 1998.
7. HOUCINE(T.) : « l'Agriculture algérienne, les causes de l'échec », Editions Offices des publications universitaires, Alger, 1988.
8. MARC (D.) : « Agriculture et paysanneries du Tiers Monde », KARTHALA, Paris, 2004.
9. MIRABEAU (I.) et ALAIN (M.) : « Les théories économiques de la croissance agricole », Economica, paris, 1992.
10. NADIR (M.). (T.): « l'Agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977, OPU, Alger, 1992.
11. SLIMANE (B.) : « l'Agriculture algérienne depuis 1966, Étatisation ou Privatisation », Edition Office des Publications Universitaires Alger, 1981.

II. Articles et revues

1. (Banque mondiale, Entering the 21st Century: World Development Report 1999/2000, (New York: Oxford University Press pour la Banque mondiale, 2000).
2. BESSAOUD (O.), El WATAN Économies, du 22/11/2010.
3. JEUNE (A.) et ALAIN (F.) :« une politique qui porte ses fruit », 27 /07/2010.
4. Journal officiel N°61 ,21/10/2010.
5. MEDJAK (F.), Article El watan économie, du 22/11/2010.
6. Services de la banque mondiale : « l'agriculture au service du développement, Edition de Boeck université, 2008.

III. Rapports et études

1. DAOUDI (A) et WAMPEER(B) : « Le financement informel dans l’agriculture algérienne : les principales pratiques et leurs déterminants », cahiers Agriculture, juillet-août 2010. Volume 19.
2. Documents internes à l’agence BADR (580) de TIZI-OUZOU.
3. Marc ROSECH : « quelques éléments d’information sur le financement de l’agriculture en Algérie », BIM n^o21.

IV. Site internet

1. www.fao.org/index_fr.htm.
2. Statiques disponibles sur : [http// : faostat.org](http://faostat.org)
3. www.touteurope.eu.

V- Thèses et mémoires

1. ANISSA (A.) : « le financement du secteur agricole en Algérie », mémoire de magistère, Bejaia, promotion, 2014.
2. CHABHA (B.) : « le système financiers et le financement de l’agriculture en Algérie », thèse de doctorat, université de Toulouse, France, 1996
3. SAMIR (A.) : « les assurances agricoles, le financement et le développement de l’agriculture », mémoire de magistère, Ouargla, 2000.
4. ZOHIR(T) : « Première Évolution du PNDAR dans l’Algérie », Institution National d’Agronomie, 2003.

Liste des abréviations

Liste des abréviations

- BADR : Banque Algérienne de Développement Rural
- CPA : Crédits Populaire d'Algérie
- TCR : Tableau des Comptes de Résultat
- VAN : Valeur Actuelle Nette
- PIB : produit intérieure brut
- BNA : Banque National d'Algérie
- PMA : Pays Moins Avancés
- PVD : Pays en Voie de Développement
- USA : États-Unis d'Amérique
- IMS : Institutions de Micro-Finance
- FARM : Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde
- FAO : Food and Agriculture Organization
- PAC : Politique Agricole Commune
- UE : Union Européenne
- PNDAR : Plan National de Développement Agricole Rural
- SIP : Sociétés Indigènes de la Prévoyance
- SAP : Sociétés Agricoles de Prévoyance
- CFA : Caisse Foncière Agricole
- CACAM : Caisse Algérienne du Crédit Agricole Mutuel
- CPA : Caisse de Prêts Agricole
- ONRA : Office Nationale de la Reforme Agraire
- BCA : Banque Centrale d'Algérie
- APC : Administration public locale
- PSRE : Programme de Soutien à la Relance Economique
- PNR : Programme National de Reboisement
- OMC : Organisation Mondiale du commerce
- FNDIA : Fonds National de Développement de l'Investissement Agricole
- FDRMVTTC : Fonds National de Développement Rural de Mise en Valeur des Terres par la Concession
- FNRPA : Fonds National de Régulation de la Production Agricole
- MADR : Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural
- FPZ : Fond de Protection Zoo

- FGCA : Fonds de Garantie des Calamités Agricoles
- FGPPA : Fonds de Garantie des Prix à la Production Agricoles
- CNMA : Caisse National de Mutualité Agricole
- ANSEJ : Agence National de Soutien à l'Emploi des Jeunes
- ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit
- CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage
- TRI : Taux de Rentabilité Interne
- IP : Indice de Profitabilité
- DRC : Délai de Récupération des Capitaux

Liste des tableaux

Annexes

Définition :

Le dispositif de financement ANSEJ est un crédit à long terme destiné à financer, à hauteur de 70%, la réalisation de projets dans le cadre du programme de l'emploi de jeunes de l'Etat.

- Secteur :** • Micro entreprise.
- Population concernée :** • Chômeurs de 19 à 35 ans.
• Le gérant peut avoir 40 ans s'il crée 02 emplois.
- Actions ciblées :** • Toute activité entrant dans les secteurs agricole, para-agricole et agro-alimentaire telle que définie dans l'annexe de la nomenclature des activités finançables par la BADR (DR n° 17/2005).
- Dossier à fournir :** • **Dans une 1^{ère} phase « pour l'obtention de l'éligibilité » :**
Demande de financement/ Acte de naissance/ Certificat de résidence/ Diplôme, qualification professionnelle, attestation de formation ou tout autre document attestant d'un savoir-faire/ Copie d'une pièce d'identité (CNI ou PC) légalisée/ Attestation d'éligibilité ou de conformité de financement établie par l'ANSEJ/ Copie du plan d'affaires, accompagnée des factures pro-forma et/ou des devis estimatifs de travaux éventuels d'aménagement, d'agencements ou d'installation d'équipements à réaliser.
- **Dans une 2^{ème} phase « pour la mobilisation du crédit et déblocage des fonds » :**
Copie du justificatif d'occupation du local (acte de propriété, acte de concession ou bail de location) au nom du promoteur pour les activités sédentaires/ Copie du registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation (attestation provisoire d'agriculteur ou d'éleveur, carte d'artisan...)/ Copie du statut juridique de l'entreprise en cas de personne morale/ Copie du certificat d'existence ou de la carte fiscale/ Procès verbal de visite du local devant abriter l'activité, établi par l'ANSEJ, valable pour toutes les parties à l'exception des activités sédentaires/ Contrat d'adhésion au Fonds de Garantie pour toute la durée du crédit bancaire (le paiement de la cotisation au Fonds interviendra a posteriori une fois le crédit bancaire mobilisé, l'apport personnel versé et le PNR viré)/ Copie originale de la décision d'octroi d'avantages au titre de la phase de réalisation, en création ou en extension/ Copies des factures pro-forma ou devis actualisés s'il y a lieu/ Justificatifs de versement du PNR et de l'apport personnel.

Caractéristiques du Prêt bancaire

- Type du prêt :** • CLT : 12-15 : CLT Micro-entreprise Privée 1 - 12-16 : CLT Micro-entreprise Privée 2
• CLT Agricole : 02-15 : CLT Micro-entreprise Agricole 1 - 02-16 : CLT Micro-entreprise Agricole 2
- Série du prêt :** • 355 : Crédit à long terme Emploi de Jeunes.
- Montant du prêt :** • 70% du coût de l'investissement,
• Montant maximum du prêt : 10.000.000 DA.
- Montant du prêt non rémunéré PNR :** • 29 % Si le montant total du projet est ≤ 5.000.000 DA,
• 28 % Si le montant est compris entre 5.000.000,01 et 10.000.000 DA.
- Type/ durée du différé :** • 03 ans pour le capital. • 01 an pour les intérêts.
- Durée du prêt :** • 8 ans.
- Date limite d'utilisation :** • 12 mois renouvelables.
- Apport personnel :** • 1 % Si le montant total du projet est ≤ 5.000.000 DA.
• 2 % Si le montant est compris entre 5.000.000,01 et 10.000.000 DA.
- Taux de bonification/ Taux d'intérêt :** • 100 % de bonification.
• Taux d'intérêt bonifié : 0%.
- Garanties et réserves bloquantes :** • Engagement notarié du gage du matériel roulant/ Engagement notarié du nantissement des équipements à acquérir/ Engagement d'hypothèque maritime/ Souscription avec renouvellement de la DPAMR/ Bail de location (02 ans renouvelables ou égal à la durée du prêt) ou acte de propriété du local.
• Réception PNR/ Adhésion Fonds de Caution Mutuelle/ Versement de l'apport personnel/ Lettre de déchéance du terme à faire signer par le promoteur/ Chaine de billets à ordre/ Convention de prêt dûment enregistrée/ Demande de la consultation des risques et des impayés/ Déclaration à la Centrale des Risques.
- Garanties et réserves non bloquantes :** • Nantissement des équipements/ Hypothèque maritime,
• Gage du matériel roulant,
• Souscription DPAMR.
- Amortissement :** • Dégressif.
- Organe de décision :** • Selon délégation de pouvoirs.

Annexe 02 : Dispositif aidé « CNAC »

Definition

Le dispositif de financement est un crédit à long terme destiné à financer à hauteur de 70 % la création ou l'extension de micro entreprises.

- Secteur :** • Micro entreprise.
- Population concernée :** • Chômeurs de 30 à 50 ans.
- Actions ciblées :** • Toute activité entrant dans les secteurs agricole, para- agricole et agro- alimentaire telle que définie dans l'annexe de la nomenclature des activités financières par la BADR (DR n° 17/2005).
- Dossier à fournir :**
- **Dans une 1^{ère} phase « pour l'obtention de l'éligibilité » :**
 - Demande de financement adressée à la banque, établie par le chômeur promoteur,
 - Extrait d'acte de naissance n°12 (ou n°14 pour les présumés),
 - Attestation de résidence,
 - Copie légalisée du diplôme, qualification professionnelle, attestation de formation, ou tout autre document attestant d'un savoir- faire,
 - Copie légalisée de la carte nationale d'identité,
 - Attestation d'éligibilité ou de conformité de financement, établie par la CNAC,
 - Copie du plan d'affaires, accompagnée des factures pro-forma et/ou des devis estimatifs de travaux éventuels d'aménagement ou d'agencements à réaliser.
 - **Dans une 2^{ème} phase « pour la mobilisation du crédit et déblocage des fonds » :**
 - Copie du justificatif d'occupation du local (acte de propriété, acte de concession, bail de location) au nom du promoteur pour les activités sédentaires,
 - Copie du registre de commerce et/ou tout autre document d'immatriculation (attestation provisoire d'agriculteur ou d'éleveur, carte d'artisan...),
 - Copie du statut juridique de l'entreprise en cas de personne morale,
 - Copie du certificat d'existence ou de la carte fiscale,
 - Procès verbal de visite du local devant abriter l'activité, établi par la CNAC, valable pour toutes les parties, à l'exception des activités sédentaires,
 - Contrat d'adhésion au Fonds de Garantie pour toute la durée du crédit bancaire (le paiement de la cotisation au Fonds interviendra a posteriori, une fois le crédit bancaire mobilisé, l'apport personnel versé et le PNR viré),
 - Une copie originale de la décision d'octroi d'avantages au titre de la phase de réalisation, en création ou en extension,
 - Une copie des factures pro- forma ou des devis actualisés s'il y a lieu,
 - Justificatifs de versement du PNR et de l'apport personnel.

Caractéristiques du Prêt bancaire

- Type du prêt :** • CLT : 12-17 : CLT CNAC non agricole 1 - 12-18 : CLT CNAC non agricole 2.
• CLT Agricole : 02-17 : CLT CNAC agricole 1 - 02-18 : CLT CNAC agricole 2.
- Série du prêt :** • 355 : CLT Emploi de jeune.
- Montant du prêt :** • 70% du coût de l'investissement,
• Coût maximum de l'investissement : 1.000.000 DA.
- Montant du PNR :** • 29 % Si le montant total du projet est ≤ 5.000.000 DA,
• 28 % Si le montant est compris entre 5.000.000,01 et 10.000.000 DA.
- Type/ durée du différé :** • Capital : 03 ans. • Intérêts : 01 an.
- Durée du prêt :** • 08 ans maximum.
- Date limite d'utilisation :** • 12 mois renouvelables.
- Apport personnel :** • 1 % Si le montant total du projet est ≤ 5.000.000 DA,
• 2 % Si le montant est compris entre 5.000.000,01 et 10.000.000 DA.
- Taux de bonification/
Taux d'intérêt :** • Bonification : 100%. • Intérêt : 0%.
- Garanties et réserves bloquantes :**
- Engagement notarié du gage du matériel roulant/ Engagement notarié du nantissement des équipements à acquérir/ Engagement d'hypothèque maritime/ Souscription avec renouvellement de la DPAMR/ Bail de location (deux ans renouvelable ou égal à la durée du prêt) ou acte de propriété du local.
 - Réception PNR/ Adhésion au fonds de caution mutuelle/ Versement de l'apport personnel/ Lettre de déchéance du terme à faire signer par le promoteur/ Chaine de billet à ordre/ Convention de prêt dûment enregistrée/ Demande de la consultation des risques et des impayés/ Déclaration à la centrale des risques.
- Garanties et réserves non bloquantes :**
- Nantissement des équipements financés/ Hypothèque maritime,
 - Gage du matériel roulant financé/ Certificat de vétérinaire pour les activités d'élevage,
 - Souscription DPAMR.
- Amortissement :** • Dégressif.
- Organe de décision :** • Selon délégation de pouvoirs.



Annexe 03 : Crédit « ETTAHADI »

Définition :

ETTAHADI est un crédit d'investissement partiellement bonifié par l'Etat destiné à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, ou d'exploitations existantes sur les terres agricoles non exploitées relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'Etat.

Secteur : * Agriculture.

Population concernée :

- * Personnes physiques/morales présentant un cahier de charges validé par les structures habilitées du Ministère de l'agriculture et du développement rural,
- * Les propriétaires de terres privées non exploitées et les concessionnaires de nouvelles exploitations agricoles et/ou d'élevage relevant du domaine privé de l'Etat,
- * Les agriculteurs et les éleveurs, à titre individuel ou organisés en coopératives ou groupements légalement constitués
- * Les entreprises économiques, publiques ou privées, intervenant dans les activités de productions agricoles, de valorisation, de transformation ou de distribution des produits agricoles et agroalimentaires.
- * Les fermes pilotes,
- * Les agriculteurs des EAC, bénéficiaires d'un droit de concession, peuvent bénéficier, à titre individuel, de ce crédit (projets de plantation ou d'acquisition d'équipements notamment d'irrigation).

Actions ciblées :

- * Travaux de préparation, d'aménagement et de protection des sols,
- * Opérations de développement de l'irrigation agricole,
- * Acquisition de facteurs et de moyens de production,
- * Réalisation d'infrastructures, stockage, transformation, conditionnement et valorisation,
- * Production artisanale,
- * Protection et développement des patrimoines génétiques animal et végétal.

Dossier à fournir :

- * **Personnes physiques/ morales :**
 - Demande de crédit,
 - Extrait de naissance,
 - Factures pro-format/ Devis,
 - Situation fiscale,
 - Permis de construire (pour bâtiments exploitation),
 - Acte de propriété ou de concession,
 - Etude technico-économique, établie par un bureau spécialisée agréé par le BNEDER,
 - Autorisation des services de l'hydraulique pour forage,
 - Agrément sanitaire (en cas de nécessité),
 - Autorisation des services de l'environnement (cas de l'élevage),
 - Attestation de validation de projet validée.
- * **Personnes morales :**
 - Mêmes pièces que les personnes physiques en plus de :
 - Bilans fiscaux des 3 derniers exercices (dernier bilan certifié par un commissaire aux comptes) + Situation intermédiaire de l'année en cours,
 - Copie certifiée conforme des statuts,
 - Copie certifiée conforme de l'agrément (pour les coopératives),
 - Registre de commerce,
 - Procès verbal de désignation d'un représentant disposant du pouvoir de contracter un emprunt (sociétés et coopératives)

Caractéristiques du Prêt bancaire

Type du prêt : • CMT : 01-13 : CMT ETTAHADI bonifié agricole.
• CLT : 02-13 : CLT ETTAHADI bonifié agricole.

Série du prêt : • CMT : 379 : CMT ETTAHADI
• CLT : 384 : CLT ETTAHADI.

Montant du prêt : • CMT : Minimum : 1.000.000 DA. Maximum : 100.000.000 DA.
• CLT : Minimum : 1.000.000 DA. Maximum : 100.000.000 DA.

Type/ durée du différé : • CMT : 01 à 02 ans.
• CLT : 01 à 05 ans.

Durée du prêt : • CMT : Minimum : 03 ans. Maximum : 7 ans avec 01 à 02 ans de différé.
• CLT : Minimum : 08 ans. Maximum : 15 ans avec 01 à 05 ans de différé.

Date limite d'utilisation : • CMT : de 06 à 12 mois maximum à partir de la mise en place du crédit.
• CLT : de 06 à 24 mois maximum à partir de la mise en place du crédit.

Apport personnel : Pourcentage à définir du montant total du projet :
• Minimum 10% du coût du projet pour une superficie <=10 hectares.
• Minimum 20% du coût du projet pour les exploitations de plus de 10 hectares.

Taux de bonification/
Taux d'intérêt : • CMT : 5,25% bonifié comme suit : (à la charge du client)
• 0% les 05 premières années.
• 1% la 6^{ème} et la 7^{ème} année.
• CLT : 5,25% bonifié comme suit : (à la charge du client)
• 0% les 05 premières années
• 1% la 6^{ème} et la 7^{ème} année.
• 3% la 8^{ème} et la 9^{ème} année
• A partir de la 10^{ème} année, intérêt non bonifié (5,25%).

Garanties
et réserves
bloquantes :

- Hypothèque légale grevant le droit réel immobilier résultant de la concession ainsi que l'engagement de l'hypothèque sur la construction à édifier sur le terrain concédé,
- Hypothèque légale de l'exploitation lorsqu'il s'agit de la propriété privée,
- Caution solidaire des associées, des coopérateurs ou des membres du groupement légalement constitué (pour les personnes morales):

Garanties
et réserves
non bloquantes :

- Nantissement des équipements,
- Gage du matériel roulant,
- Assurance multirisque avec subrogation au profit de la banque.

Amortissement :

- Dégressif.

Organe de

décision :

- Selon délégation de pouvoirs.



Définition :

Le crédit R'FIG est un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des agriculteurs et éleveurs activant à titre individuel, organisés en coopératives ou en groupements économiques.

- Secteur :** • Agriculture.
- Population concernée :**
- Agriculteurs et éleveurs à titre individuel,
 - Agriculteurs et éleveurs organisés en coopératives, groupements, associations ou fédérations,
 - Unités de services agricoles,
 - Entreponeurs de produits agricoles de large consommation,
 - Personnes morales intervenant dans le programme du renouveau rural et agricole.
- Actions ciblées :**
- Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires),
 - Acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces), de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires,
 - Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du système de régulation des produits agricoles de large consommation,
 - Repeuplement élevage (poussins, poulettes démarrées, lapins ...), gros élevage engraissement (acquisition taurillons, agneaux, chameaux...).
- Dossier à fournir :**
- Demande de crédit,
 - Acte de propriété, titre de concession ou bail de location,
 - Carte d'agriculteur ou d'éleveur délivrée par la Chambre Nationale de l'Agriculture,
 - Situation fiscale,
 - Factures pro-forma,
 - Plan de production valorisé,
 - Budget de trésorerie prévisionnel de la campagne,
 - Attestation de non endettement délivrée par la CNMA (Caisse Nationale de la Mutualité Agricole) ou d'une autre banque.

Caractéristiques du Prêt bancaire

- Type du prêt :** • 00-15 : Crédit Agricole R'FIG.
- Série du prêt :** • 310 : Crédit Agricole R'FIG.
- Montant du prêt :** • Selon le volume d'activité développé par l'entreprise.
- Type/ durée du différé :** • Néant.
- Durée du prêt :** • Minimum : 06 mois. Maximum : 24 mois.
- Date limite d'utilisation :** • Minimum : 03 mois. Maximum : 09 mois.
- Apport personnel :** • L'apport personnel pour ce type de crédit (crédit d'exploitation) n'est pas exigible.
- Taux de bonification/ Taux d'intérêt :**
- Taux d'intérêt conventionnel : 5,50%.
 - Bonification : 100% (les intérêts sont pris en charge en totalité par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural).
- Garanties et réserves bloquantes :**
- Délégation d'assurance/ Caution solidaire/ Pouvoirs d'emprunter et d'aliéner pour les personnes morales/ Nantissement du fond de commerce/ Nantissement du fond de commerce étendu au matériel/ Nantissement du matériel roulant/ Hypothèque.
 - Toute autre sûreté négociée avec le client.
- Garanties et réserves non bloquantes :** • Selon les particularités du dossier.
- Amortissement :** • Dégressif.
- Organe de décision :** • Selon délégation de pouvoirs.

Table des matières

Introduction Général	6
Chapitre I : Aspects théoriques sur l'agriculture et le financement du secteur agricole.....	9
Introduction du chapitre I.....	9
Section 01:Le secteur agricole	10
1-1 L'agriculture selon les différents modèles économique.....	10
1-1-1 L'agriculture selon le modèle physiocrate	10
1-1-2 L'agriculture selon le modèle classique.....	12
1-1-2-1 Le point de vue de D.RICARDO	12
1-1-2-2 Le point de vue de MALTHUS	13
1-2 La place de l'agriculture dans le développement économique mondial	13
1-2-1 L'importance de l'agriculture dans le développement économique mondial	14
1-2-1-1 L'agriculture en tant qu'activité économique	14
1-2-1-2 L'agriculture en tant que moyen de subsistance	14
1-2-1-3 L'agriculture en tant que source de services environnementaux	15
1-2-2 L'agriculture dans le monde	15
1-2-2-1 L'agriculture dans les pays du tiers-monde	16
1-2-2-2 L'agricultures des pays les moins avancés (PMA) dans le développement économique mondial	17
1-2-2-3 L'agriculture dans les pays en voie de développement (PVD)	18
1-2-2-4-L'agriculture dans les pays développés	19
1-3 Les contraintes liées au développement du secteur agricole dans le monde.....	20
1-3-1 Les contraintes d'ordre naturel	20
1-3-2 Les contraintes d'ordre technique	21
1-3-3 Les contraintes d'ordre économique	21
Section 02 : Le financement du secteur agricole.....	22
2-1 Les différentes fonctions de l'agriculture	22
2-1-1 Les fonctions économiques	22
2-1-2 Les fonctions sociales de l'agriculture.....	23
2-1-3 Les fonctions environnementales de l'agriculture	23
2-1-4 Les fonctions culturelles de l'agriculture	23
2-2 Les différents modes de financement du secteur agricole.....	24
2-2-1 Le financement public de l'agriculture	24
2-2-1-1 Le financement public direct de l'agriculture.....	25
2-2-1-2 Le financement public indirect de l'agriculture.....	26
2-2-2 Le financement bancaire de l'agriculture.....	26

2-2-2-1 Les banques commerciales	26
2-2-2-2 Les institutions de micro-finance.....	27
2-2-2-3 Les banques centrales	28
2-2-3 Les autres modes de financement du secteur agricole.....	28
2-2-3-1 Les coopératives agricoles	28
2-2-3-2 Les institutions internationales	28
2-2-3-3 Les bailleurs de fonds	29
2-2-3-4 Les secteur informel.....	29
2-2-3-5 Les sociétés de capital risque.....	29
Conclusion du chapitre I.....	30
Chapitre II : le secteur agricole en Algérie	31
Introduction du chapitre II	31
Section 1 : Évolution historique et place de l’agriculture dans l’économie algérienne.....	32
1-1 Évolution historique de l’agriculture Algérienne	32
1-1-1 L’agriculture algérienne durant la période coloniale	32
1-1-2 Le secteur agricole de 1926 à la veille de l’indépendance.....	33
1-1-3 Le secteur agricole de l’indépendance à nos jours	34
1-1-3-1 Le secteur agricole de 1962 à 1990	34
1-1-3-2 La seconde période : de 1990 à 2000.....	35
1-1-3-3 La troisième période : depuis 2000 à nos jours.....	36
1-2 Évaluation des disponibilités et des performances agricoles en Algérie	37
1-3 La place de l’agriculture dans l’économie algérienne	38
Section 02 : Le crédit agricole et son évolution.....	40
2-1 Le crédit dans le secteur traditionnel	40
2-2 Le crédit agricole dans le secteur moderne	40
2-2-1 La caisse de crédit agricole mutuel.....	41
2-2-2 La caisse de prêts agricole(CPA)	41
2-3 Le crédit agricole durant la période de l’économie centralisée.....	41
2-3-1 Le circuit de financement de l’agriculture et son évolution.....	42
2-3-1-1 La période de centralisation excessive et de la bureaucratisation ONRA	42
2-3-1-2 Création de la BNA avec le lancement de la planification nationale de 1966.....	43
2-3-1-3 Les reformes de 1975.....	44
2-3-1-4 La création de la BADR.....	44
2-4 Le financement du circuit de financement et son impact sur la production.....	44
2-4-1 Distribution des crédits de compagnes (court terme)	45
2-4-2 Les crédits à moyen et long terme et leur impact sur le niveau d’équipement agricole ..	46
2-5 Le circuit de financement et l’exploitation privée	46

Conclusion du chapitre II	48
Chapitre III : Fonctionnement de financement de l’agriculture algérienne.....	49
Introduction du chapitre III.....	49
Section 01 : Le financement de l’agriculture dans la période de l’économie de marché	50
1-1 Contexte et fondement du PNDAR.....	50
1-2 Les objectifs du PNDAR.....	51
1-2-1 Les programmes orientés vers la mise à niveau et la modernisation des exploitations agricoles et d’élevage	52
1-2-1-1 Le programme de reconversion des systèmes des productions.....	52
1-2-1-2 Le programme de mobilisation des ressources en eau.....	52
1-2-1-3 Le programme de soutien à l’investissement au niveau des exploitations	53
1-2-2 Les programmes visant la préservation et le développement des espaces naturels	53
1-2-2-1 Le programme de mise en valeur de nouvelles terres.....	53
1-2-2-2 Le programme de développement des zones de parcours et de protection de la steppe	53
1-2-2-3 Le programme de développement de l’agriculture saharienne	54
1-3 Les recommandations pour améliorer le PNDAR.....	54
1-4 Les dispositifs de financement	55
1-4-1 Les différents fonds destinés au financement de l’agriculture.....	55
1-4-1-1 Le fonds national de développement de l’investissement agricole (FNDIA ...	55
1-4-1-2 Le fonds national de développement rural de mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTC)	56
1-4-1-3 Le fond national du développement agricole (FNDA)	56
1-4-1-4 Le fonds national de régulation de la production agricole (FNRPA)	56
1-4-1-5 Le fond de protection zoo (FPZ)	57
1-4-1-6 Le fonds de garantie des calamités agricoles (FGCA)	57
1-4-1-7 Le fonds de garantie des prix à la production agricoles (FGPPA)	57
1-4-1-8 Le fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA)	57
1-4-2 Caisse National de Mutualité Agricole (CNMA)	60
1-4-3 Banque de l’Agriculture et du Développement Rural (BADR)	60
Section 02 : Les crédits accordés au profit de l’agriculture	62
2-1 Typologie des crédits bancaires	62
2-1-1 Les crédits d’exploitations	62
2-1-1-1 La facilité de caisse	63
2-1-1-2 Le découvert bancaire.....	63

2-1-1-3 Le crédit de compagnie	63
2-1-1-4 Le crédit relais	63
2-1-1-5 Le crédit d'embouche	63
2-1-1-6 Le crédit de dépannage	64
2-1-2 Les crédits d'investissement	64
2-1-2-1 Les crédits à moyen terme	64
2-1-2-2 Les crédits à long terme	64
2-1-2-3 Le crédit bail (le leasing)	64
2-2 Les différents risques liés à l'opération de crédit	65
2-2-1 Le risque de non remboursement	65
2-2-2 Le risque d'immobilisation	65
2-2-3 Le risque de taux	65
2-2-4 Le risque de change	65
2-3 Les garanties bancaires	66
2-3-1 Les garanties personnelles	66
2-3-1-1 Le cautionnement.....	66
2-3-1-2 L'aval	66
2-3-2 Les suretés réelles	66
2-3-2-1 Le droit de rétention.....	67
2-3-2-2 Le nantissement	67
2-3-2-3 L'hypothèque.....	67
Conclusion du chapitre III.....	68
Chapitre VI : Étude d'un crédit ETTAHADI au niveau de l'agence BADR « 580 »TIZI OUZOU	69
Introduction du chapitre IV	69
Section 01 : Présentation de la Banque de l'agriculture et du développement agricole (BADR) 70	70
1-1 L'approche théorique (apparition de la BADR)	70
1-1-1 Historique de la BADR.....	70
1-1-2-Les missions de la BADR.....	71
1-1-3 Les objectifs de la BADR	71
1-2 Présentation de l'agence d'accueil (BADR de TIZI OUZOU 580)	72
1-1-1 Le Front Office	72
1-1-2 Le Back Office.....	72
1-1-2-1 Présentation et organisation du service crédit.....	73
1-1-2-2 Les relations du service crédit	74
1-1-2-3 Crédit développé par la BADR.....	75
1-1-2-4 Les crédits spécifiques à la BADR	77

Section 02 : Étude d'un crédit spécifique « ETTAHADI »	79
2-1 Les données générales du projet	79
2-2 Description du projet.....	80
2-2-1 Identification de l'investisseur	80
2-2-2 Analyse des données climatiques.....	80
2-3 Fiche technique des cultures	82
2-4 Évaluation financière du projet	83
2-4-1 Les charges de fonctionnement de production de fourrage et produit maraichères.....	84
2-4-2 Échéancier de remboursement des investissements	87
2-5 Prévisionnels de l'exploitation.....	89
2-6 Effets induits par le projet.....	95
2-6-1 Impact économique.....	95
2-6-2 Impact commercial	95
2-6-3 Impact sur l'environnement	95
2-6-4 Impact socio.....	95
Conclusion du chapitre IV.....	96
Conclusion Générale	97
Bibliographie	100
Liste des abréviations	101
Liste des tableaux	103
Annexe	
Tables des matières	